

Quel avenir pour nos chemins et sentiers ?

Villers-la-Ville - 26 novembre 2018

Boris Nasdrovisky



Partie 0 : intro





Promotion de la petite voirie publique



Promotion de la petite voirie publique



Promotion de la marche comme mode de déplacement quotidien



Historique

- ▶ 2015 : participation à la construction du projet du GAL - Projet mobilité, chemin et sentiers
- ▶ 2017 : rencontre GAL, communes, Sentiers.be
- ▶ Juin 2017 : convention entre la Wallonie, les 3 communes du GAL et Sentiers.be dans le cadre d'un inventaire de petites voiries et application du système d'analyse multicritère
 - PHASE 1 : Inventaire de droit et de fait
 - PHASE 2 : Application de l'analyse multicritères
 - PHASE 3 : Proposition d'un avant-projet de réseau concerté.
- ▶ Janvier 2018 : inventaire de droit
- ▶ Juin 2018 : présentation de l'analyse multicritères aux communes

Objectifs de la réunion

- ▶ Présenter résultats de l'inventaire de droit
- ▶ Les chemins et sentiers en 2018
- ▶ Proposition d'une politique « Sentiers »
- ▶ Que dit le décret
- ▶ Mettre en réseau les personnes présentes

Partie 1 : le terreau



L'histoire des chemins et sentiers



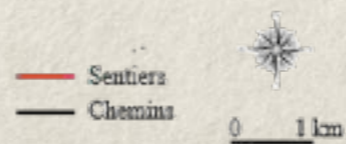
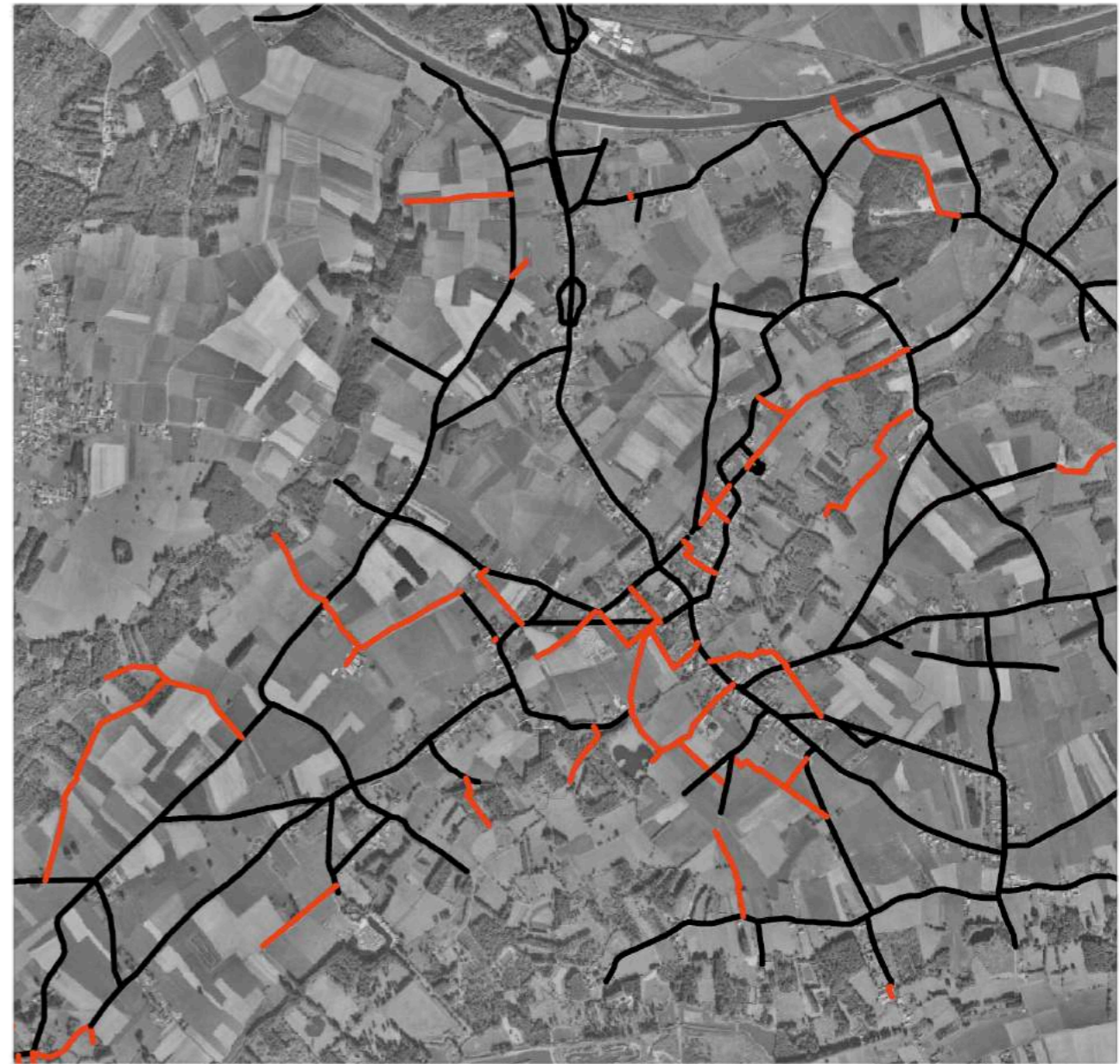
Promenons nous dans les bois



Faciliter les déplacements



Exemple à Péruwelz

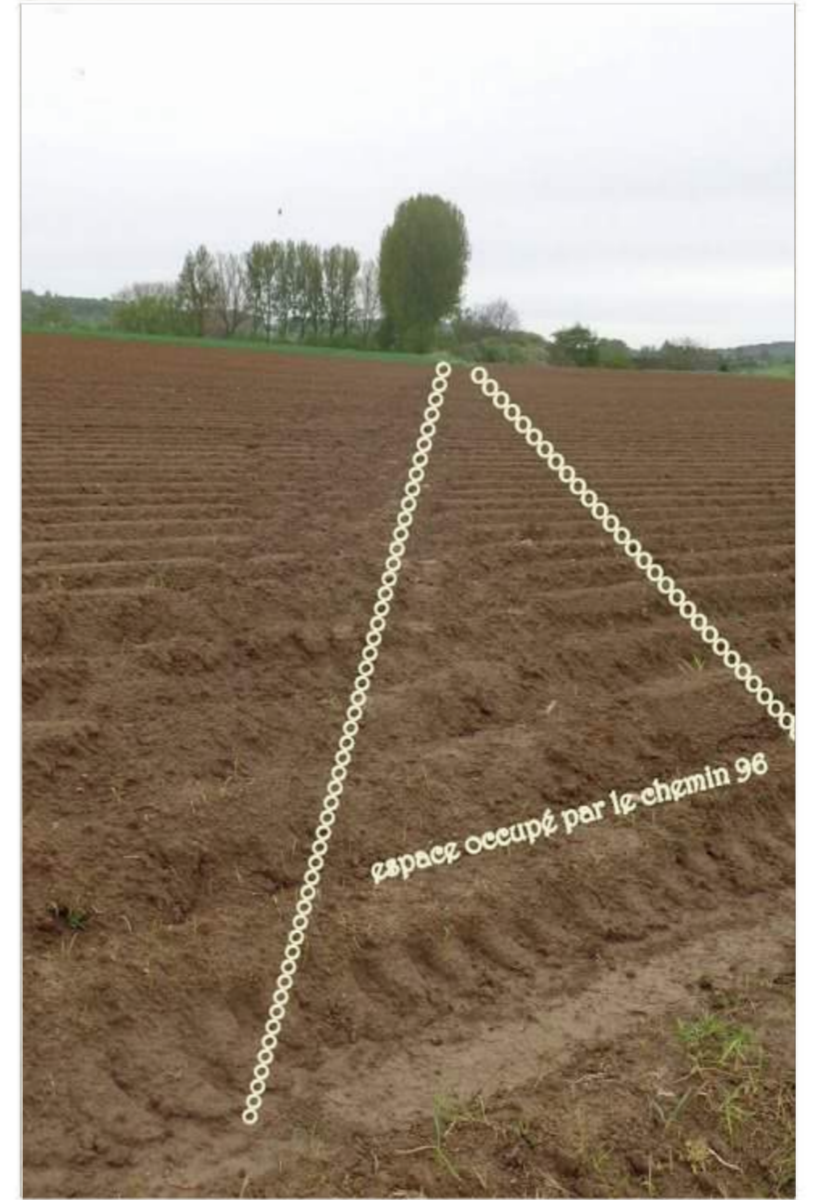


Source : fond de carte Lille
métropole
Réalisation : Rémy Huon, 2015

Les dissuasions de passage



Les dissuasions de passage



Le manque d'entretien



Les fonctions des petites voiries



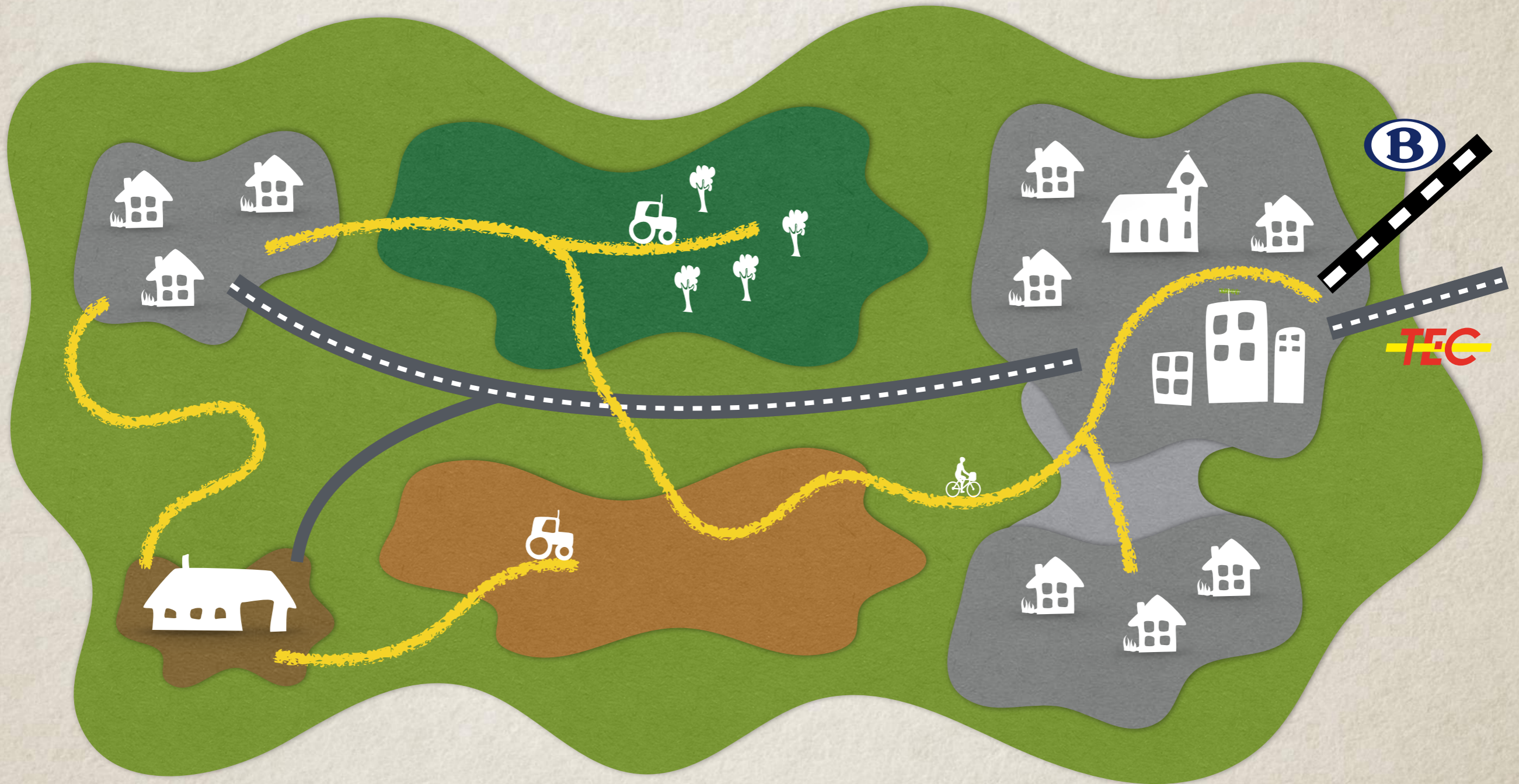
Mobilité

Patrimoine

et

Environnement

Loisir
et
tourisme



Mobilité



Mobilité



Mobilité

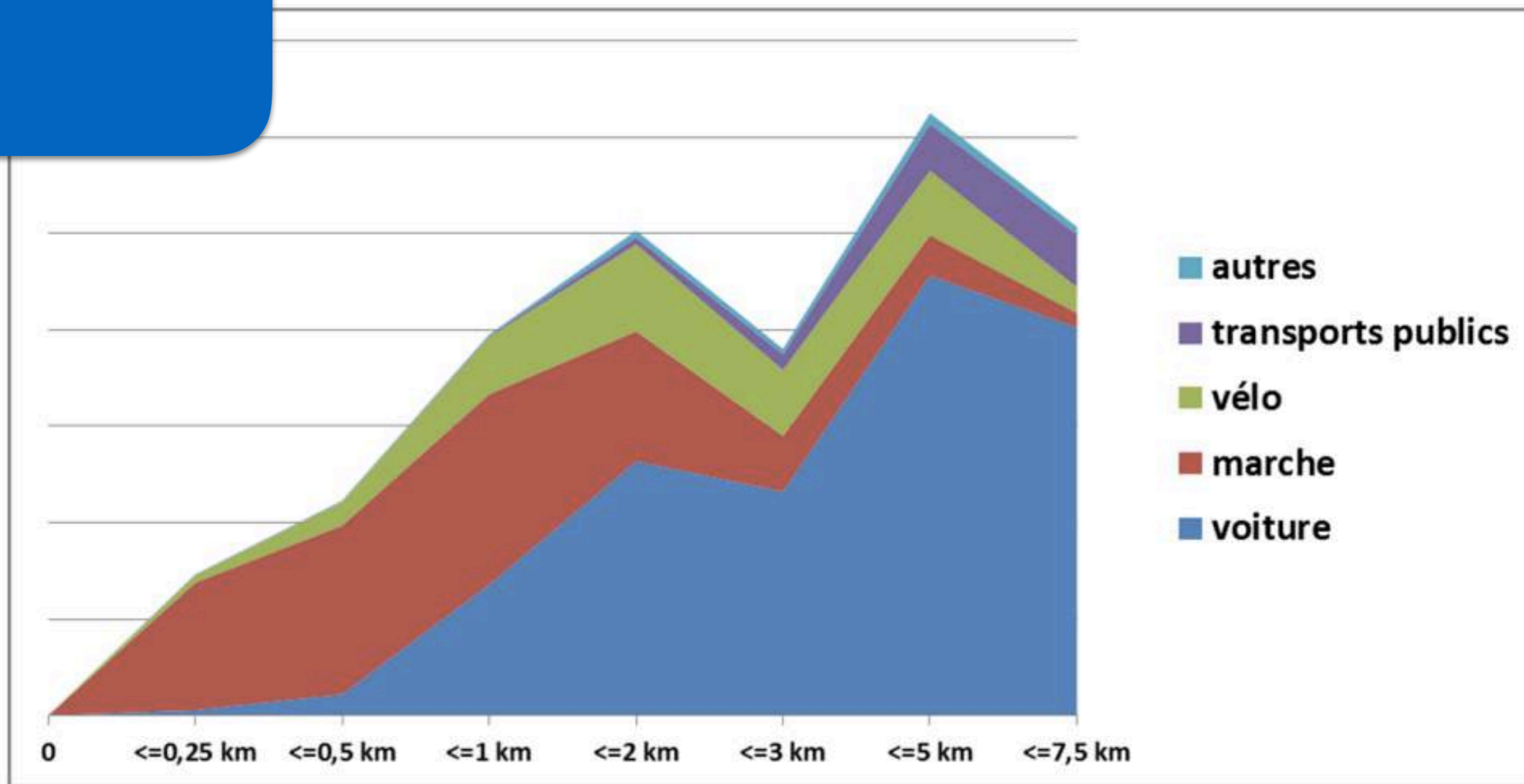
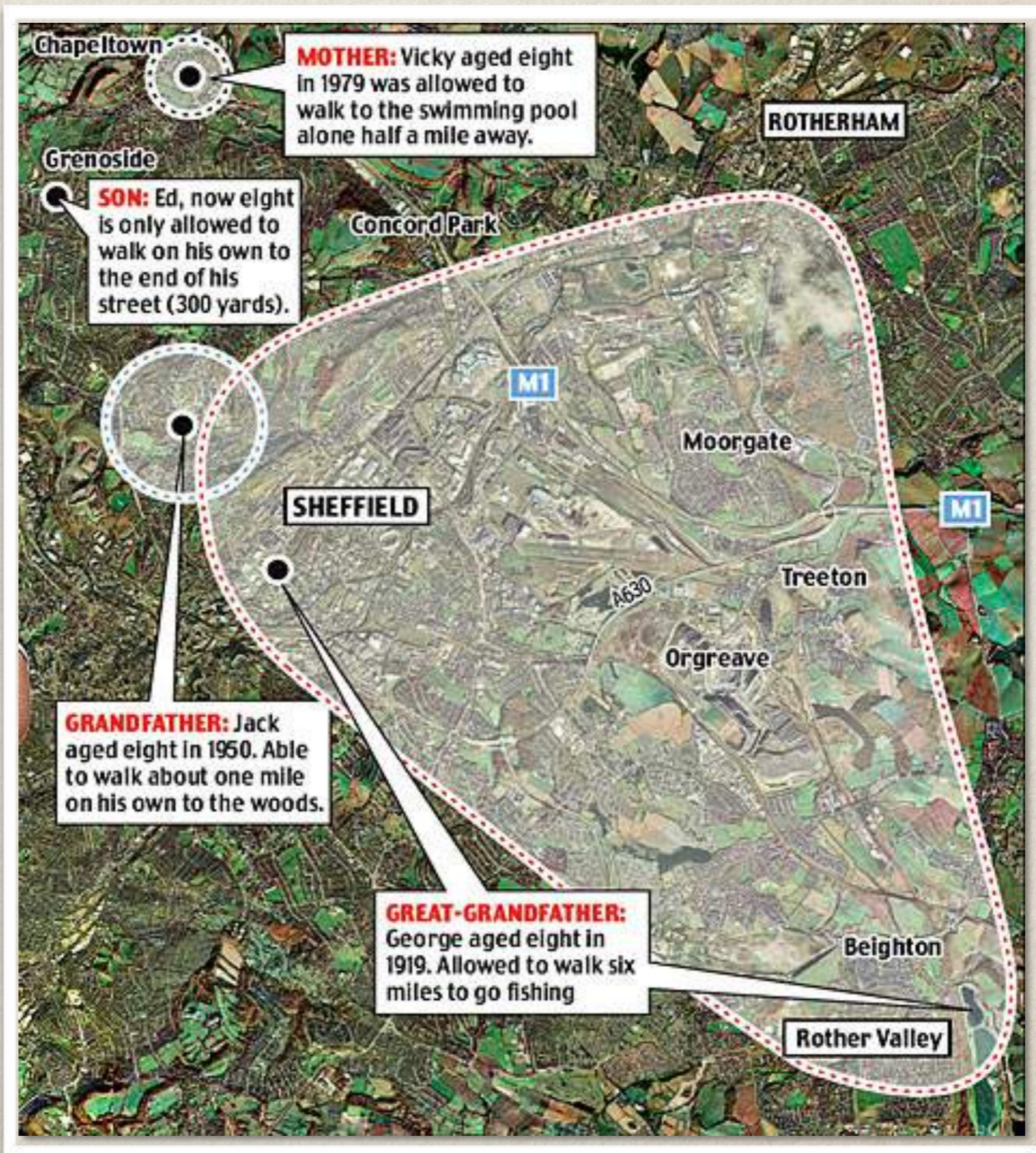


Figure 190 : parts modales (mode principal) pour les déplacements courts, un jour moyen

Source : Beldam

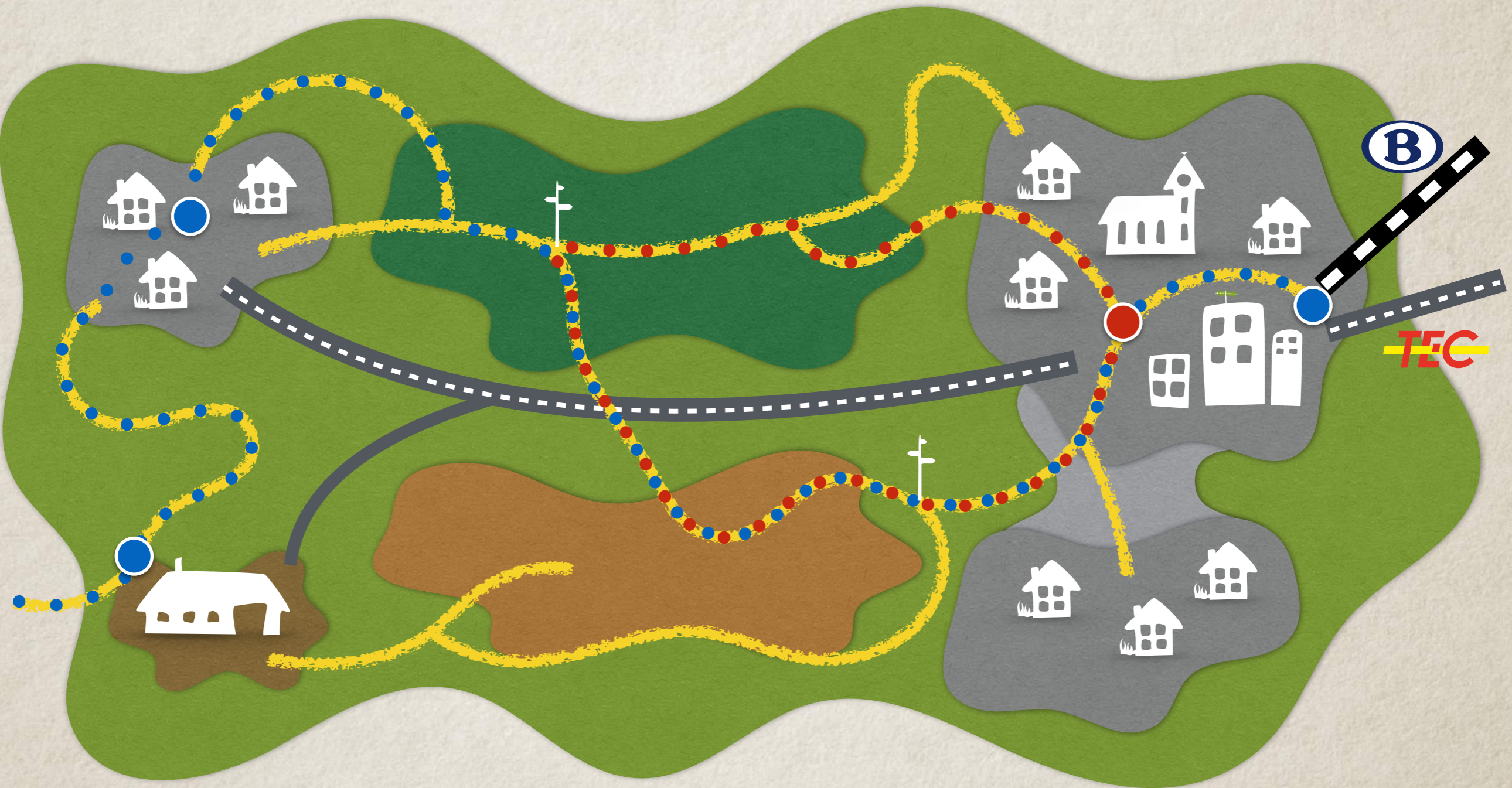
Mobilité



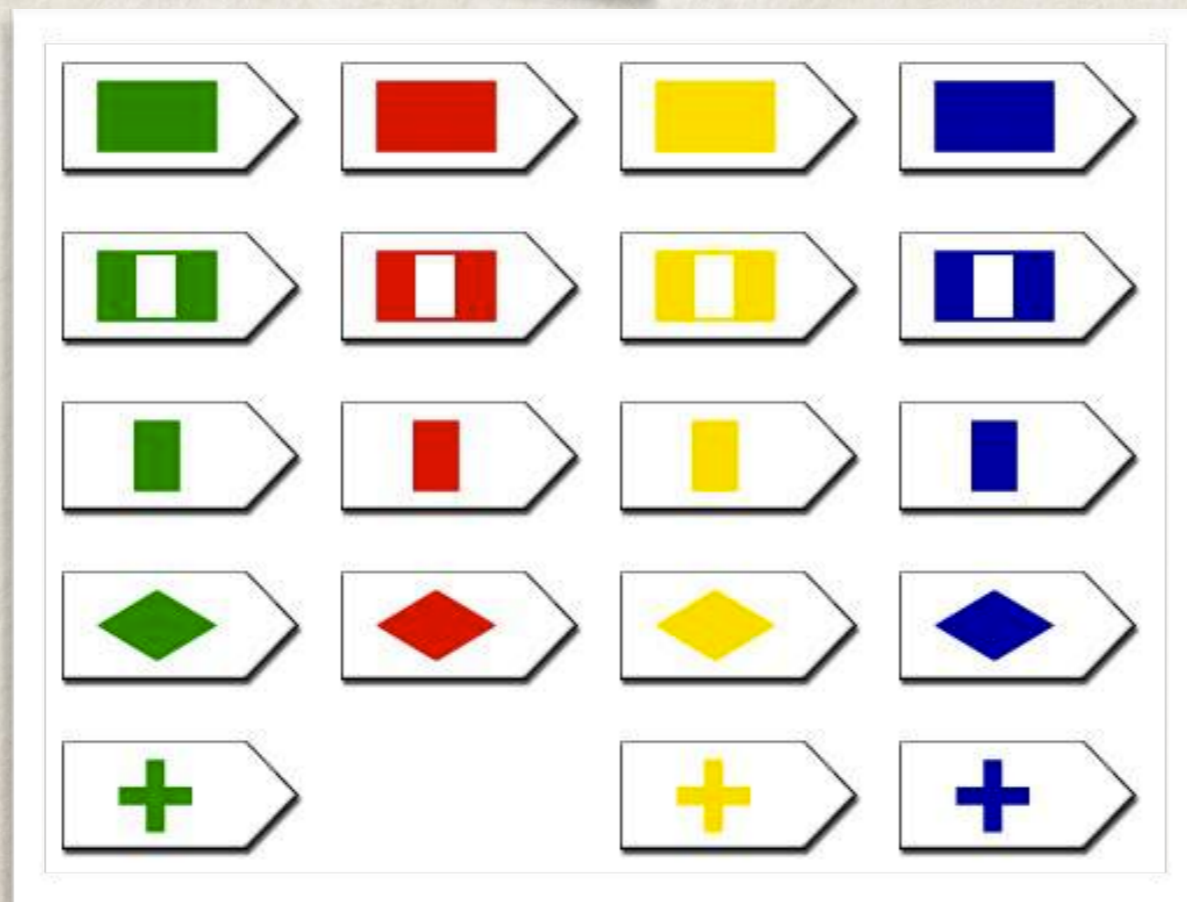
Mobilité



Sport, loisirs et tourisme



Les balisages touristiques



Loisir et tourisme



Loisir et tourisme

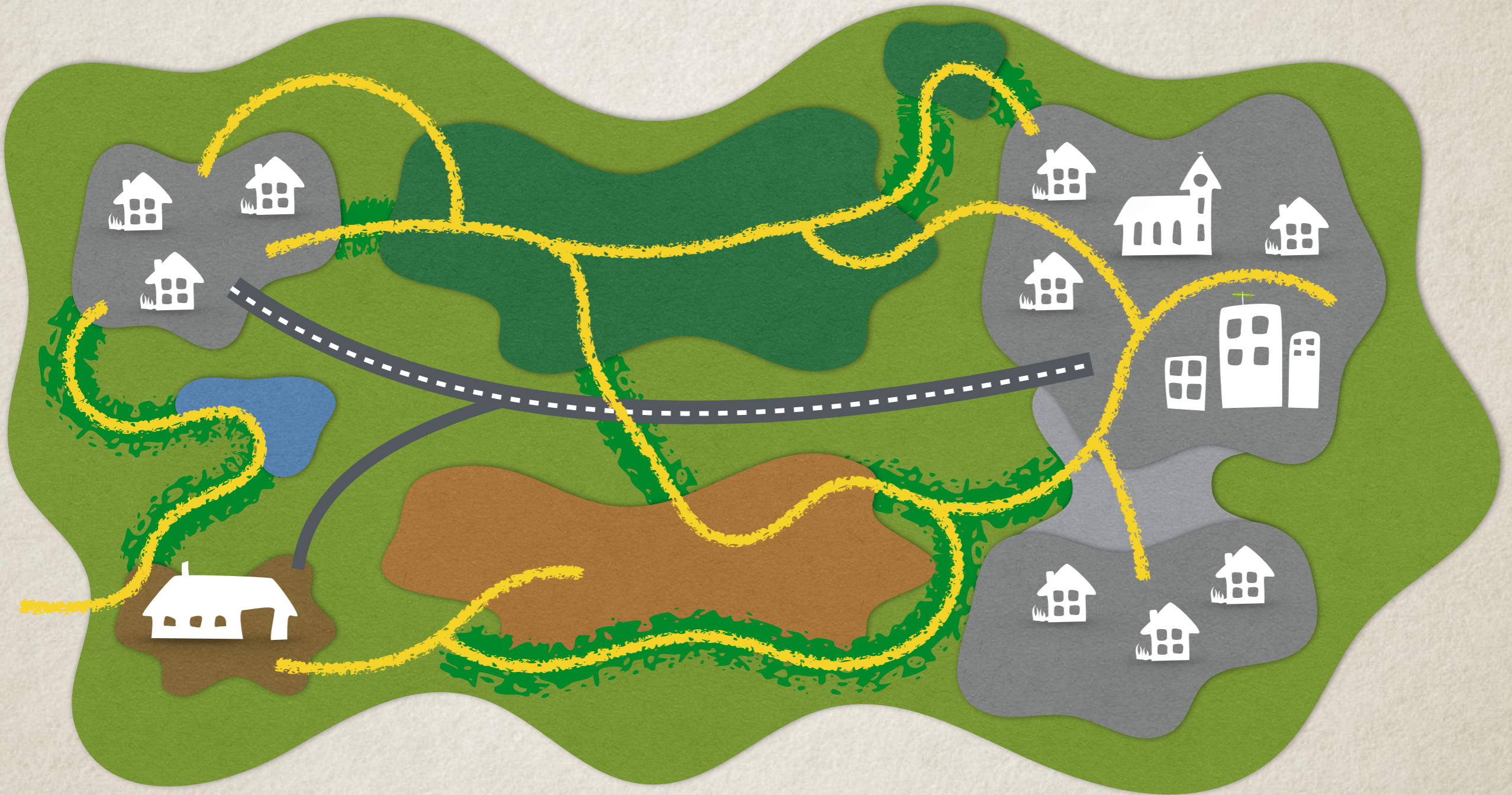


Loisir
et
tourisme



Loisir
et
tourisme





Environnement



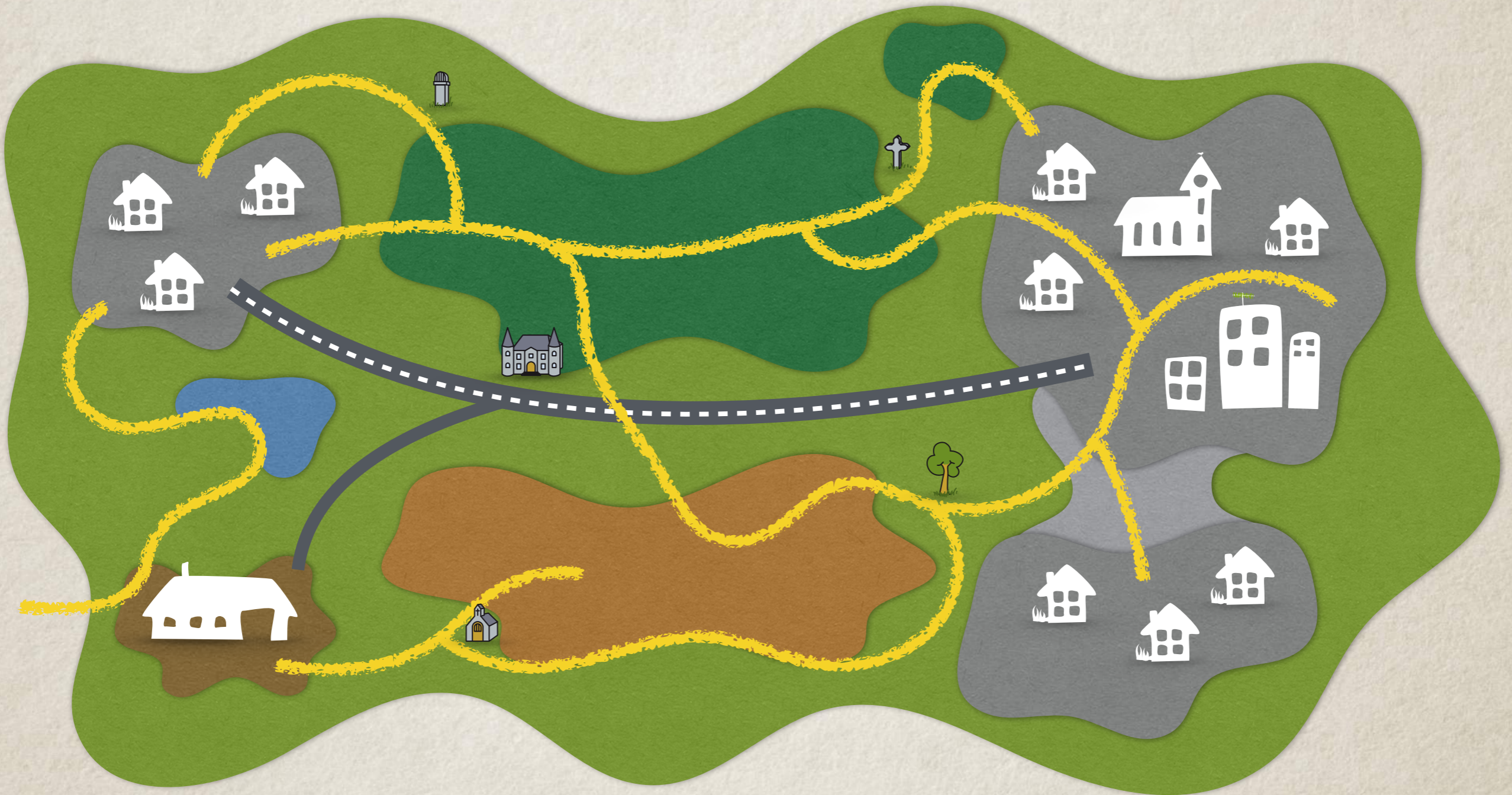
Environnement



Environnement



Patrimoine



Patrimoine



Patrimoine



Patrimoine





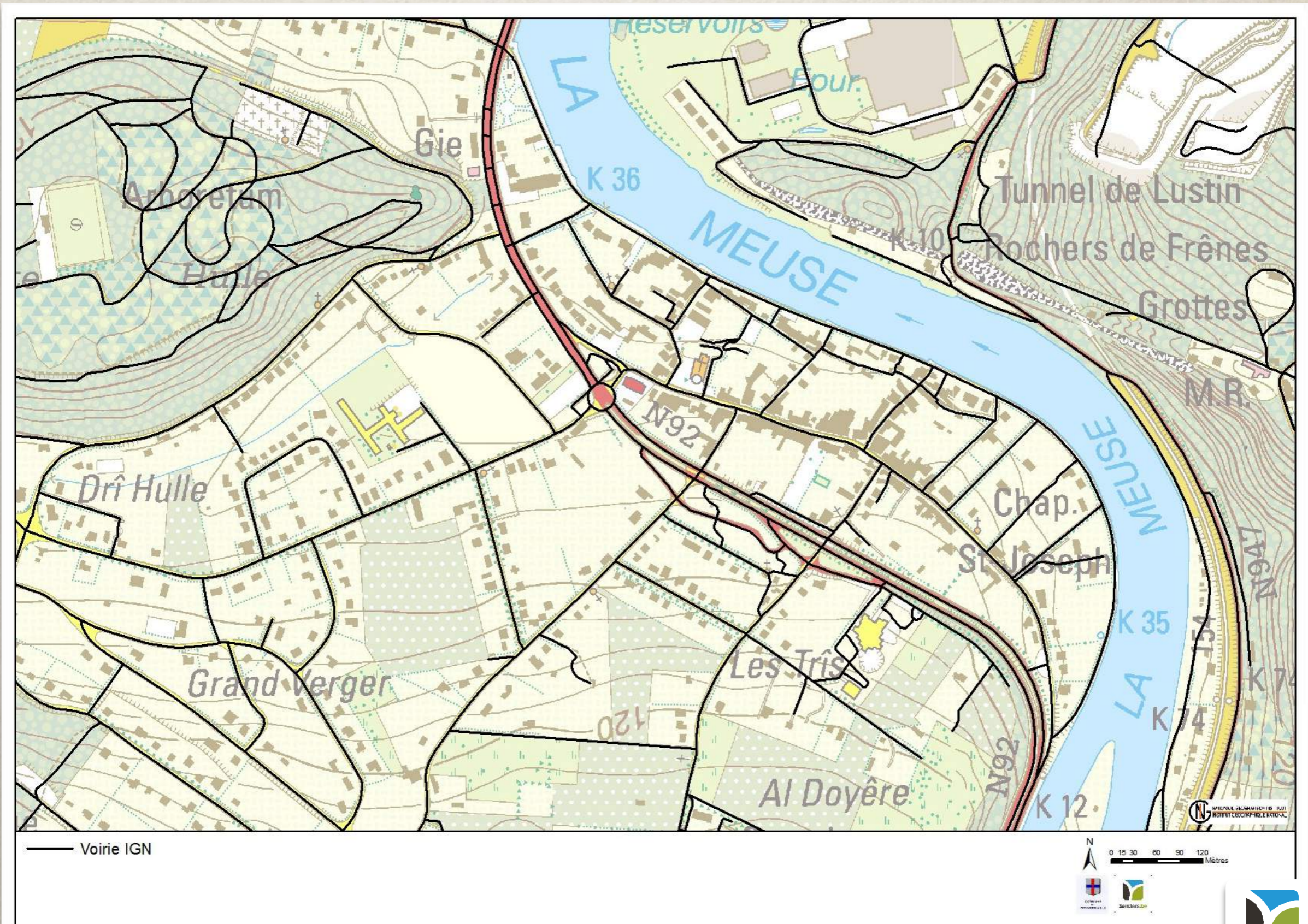
Partie 2 : comment travailler ?



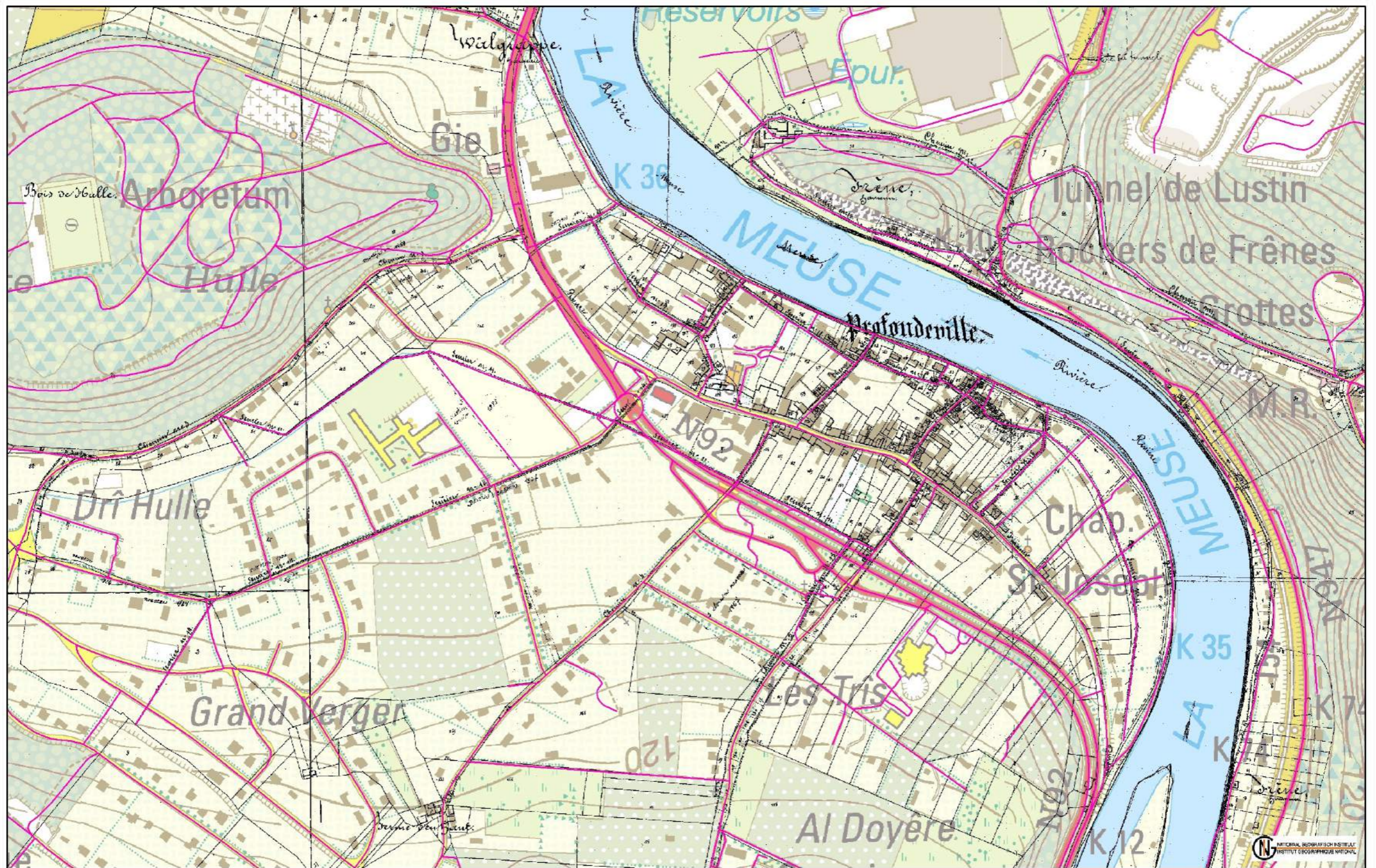
Etat de son réseau de voirie



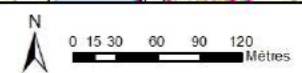
Données de base : carte IGN



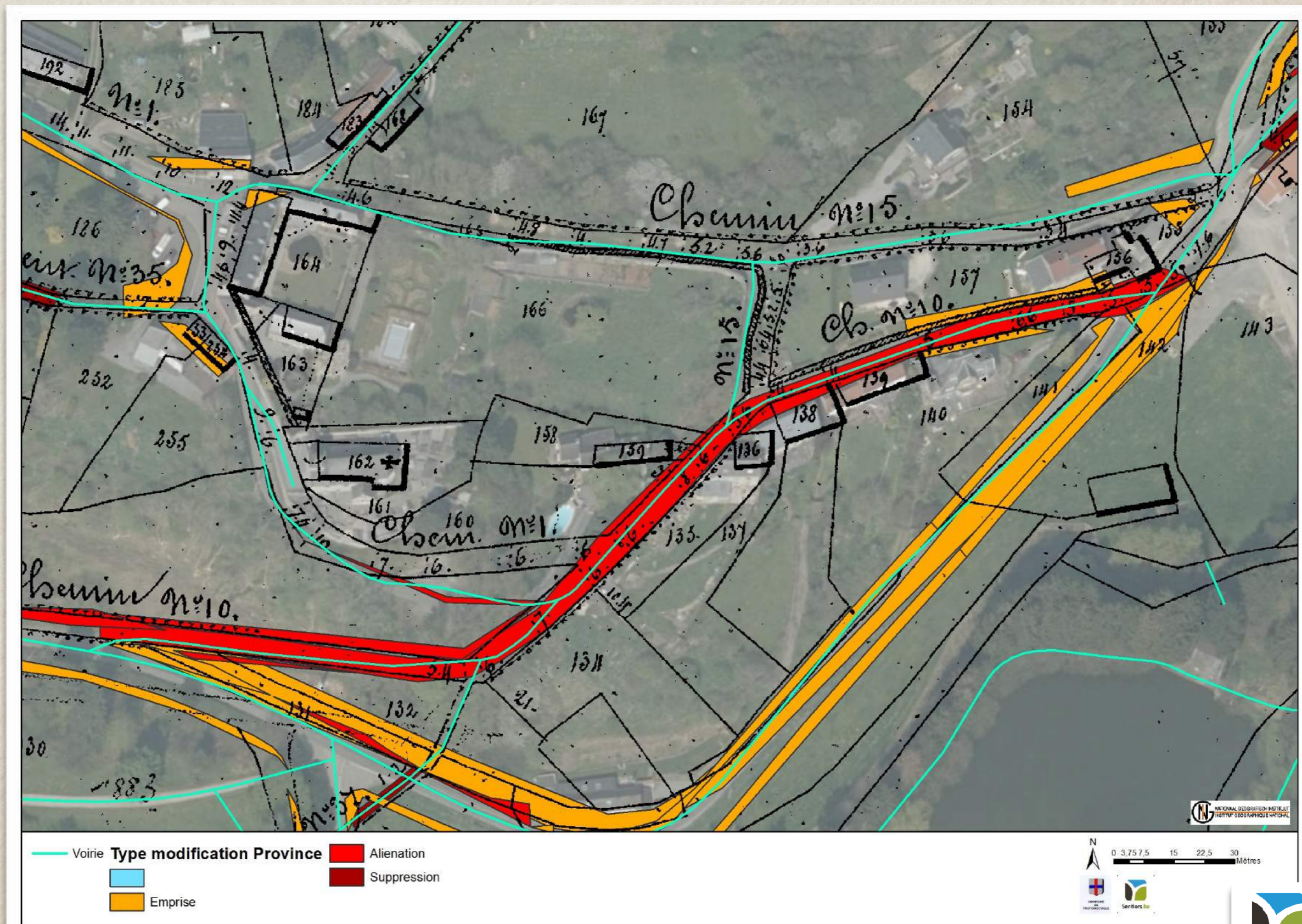
Atlas numérisé et géoréférencé



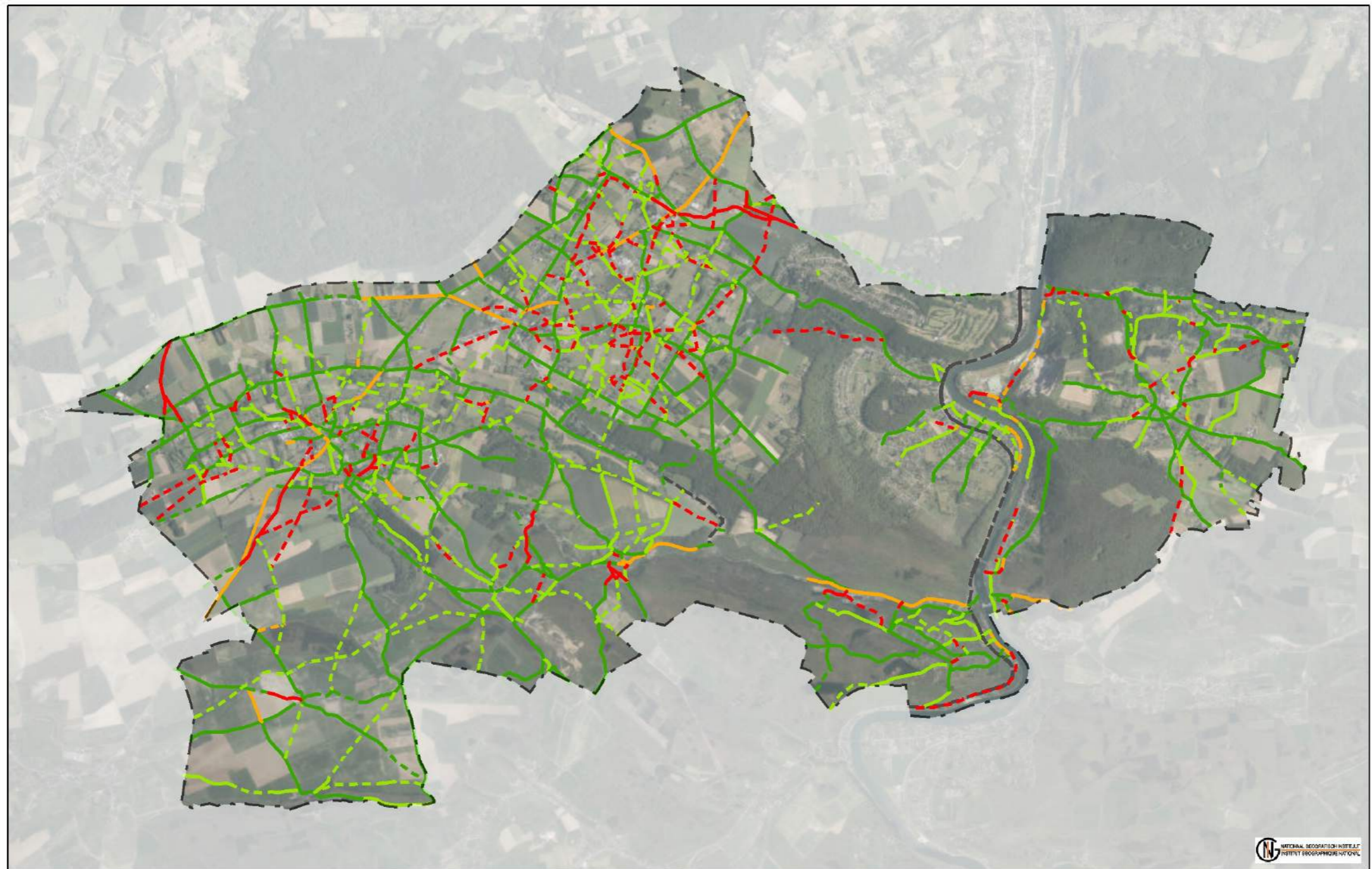
— Voirie IGN



Modifications de l'atlas transmises par les Provinces



Voirie communale : anc. vicinaux

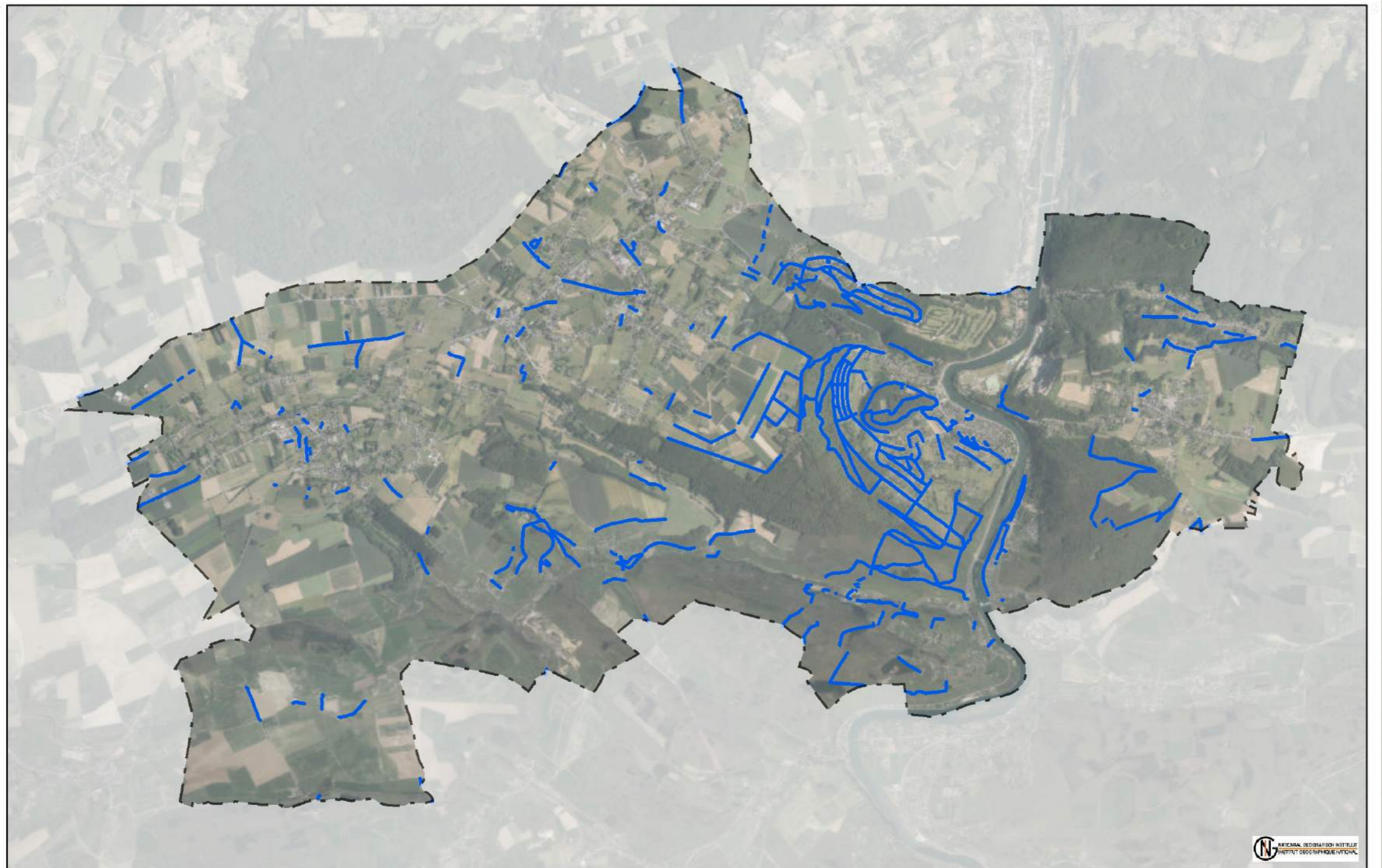


Voirie communale anciennement appelée "vicinale"

- | | | |
|---|--|--------------------------|
| Chemin vicinal visible sur IGN | Chemin vicinal supprimé | Sentier vicinal supprimé |
| Chemin vicinal non visible sur IGN | Sentier vicinal visible sur IGN | Route visible sur IGN |
| Chemin vicinal supprimé visible sur IGN | Sentier vicinal supprimé visible sur IGN | Route supprimée |



Voirie communale : anc. innommée



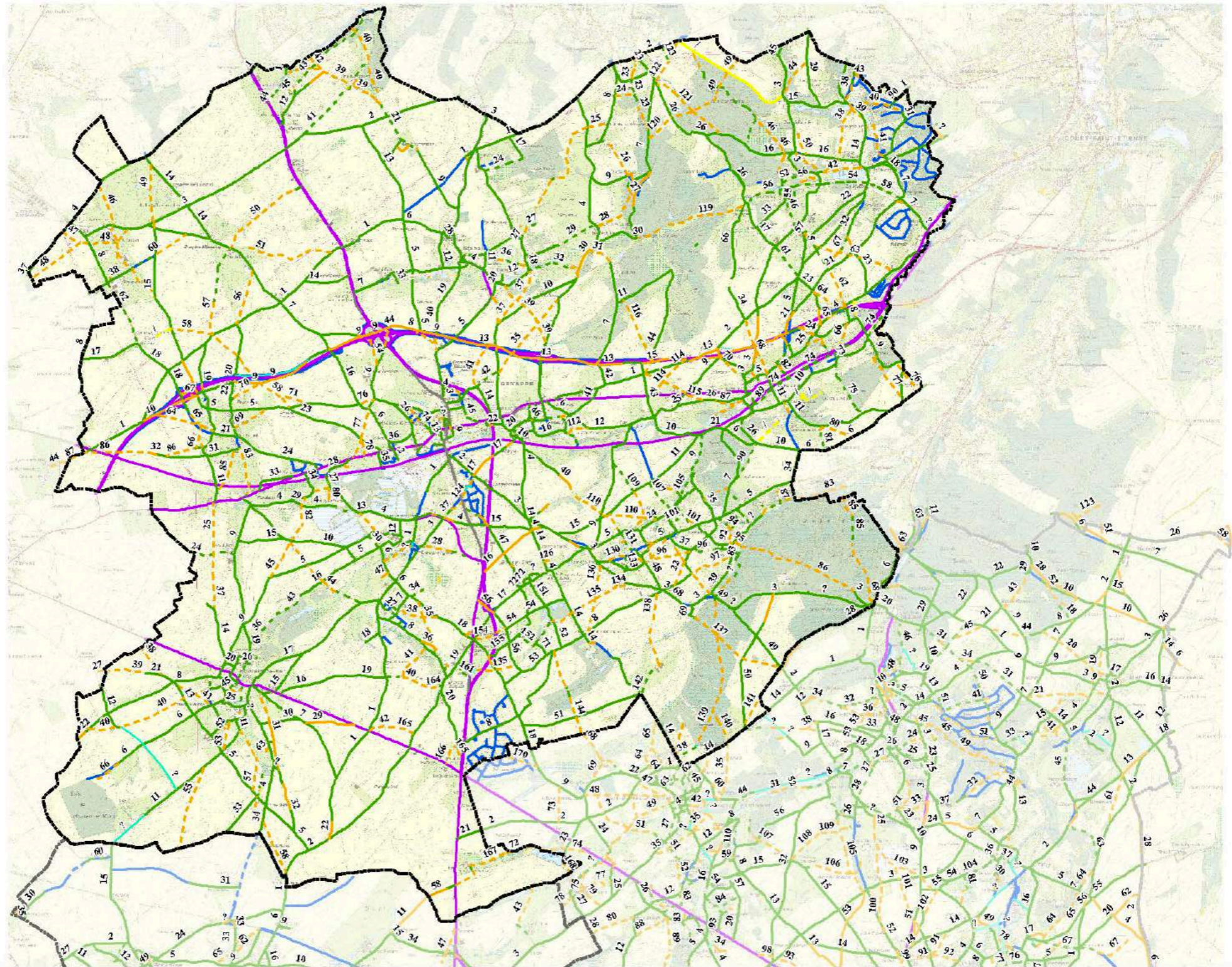
Voirie communale anciennement appelée "innommée"

- Voirie innommée visible sur IGN
- - - Voirie innommée non visible sur IGN



NATIONAL GEODETIC INSTITUT
INSTITUT GEOGRAPHISCH NATIONAAL

Genappe

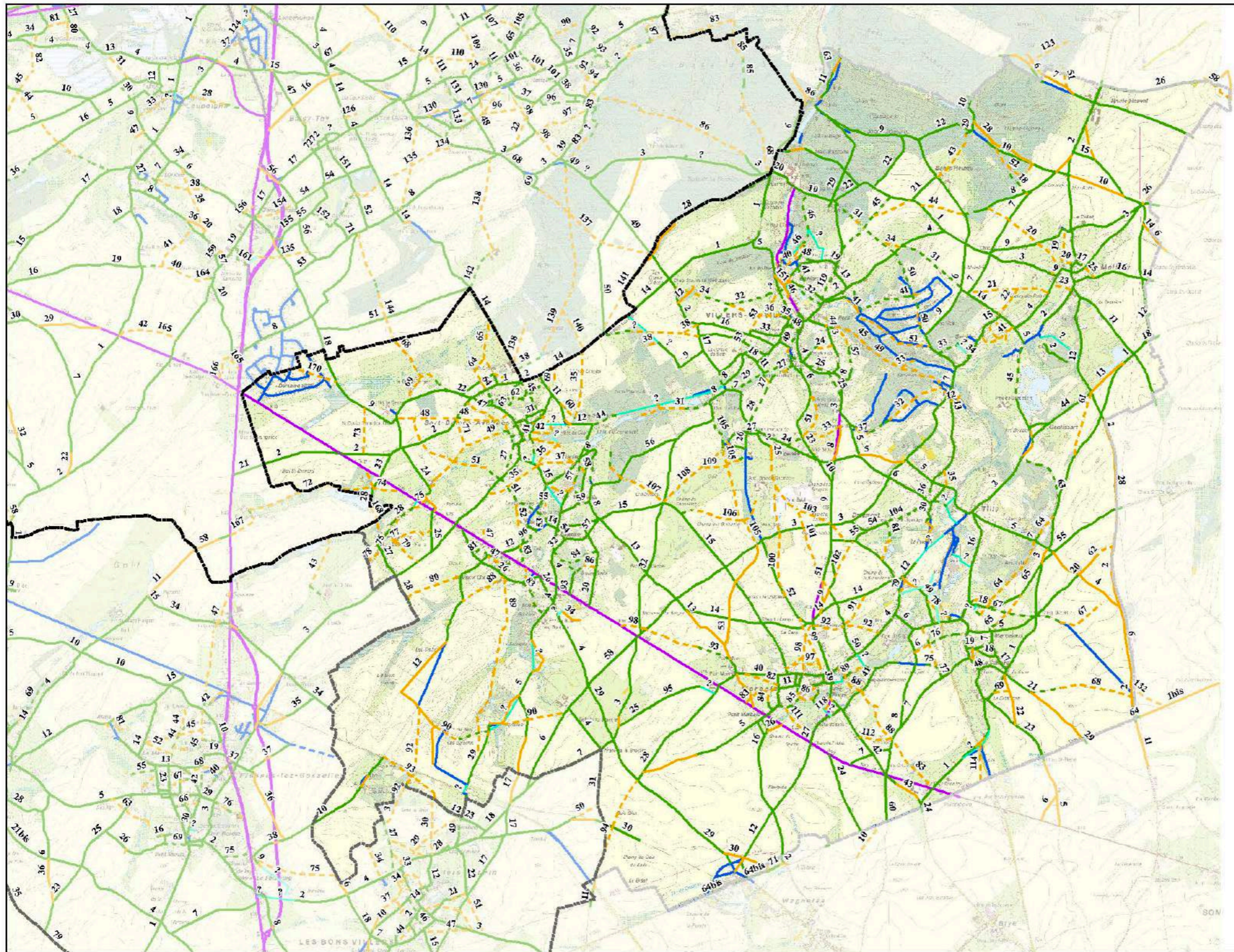


- Voies communales and autrement appelé "à l'ancienne"**
 - Voies communales
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
- Voies communales and autrement appelé "no entrée"**
 - Voies communales
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
- Voies communales and autrement appelé "no stationnement"**
 - Voies communales
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
- Voies communales and autrement appelé "no poids lourds"**
 - Voies communales
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique
 - Voies communales à sens unique



Remarques importantes :
Cette carte n'a pas de valeur juridique. Les voiries représentées sur la carte ne sont pas nécessairement accessibles au public. Si une barrière ou un panneau vous interdit le passage, ne vous engagez pas plus loin ! Une description de la situation dans la grille et des photos peuvent néanmoins être utiles.

Villers la Ville

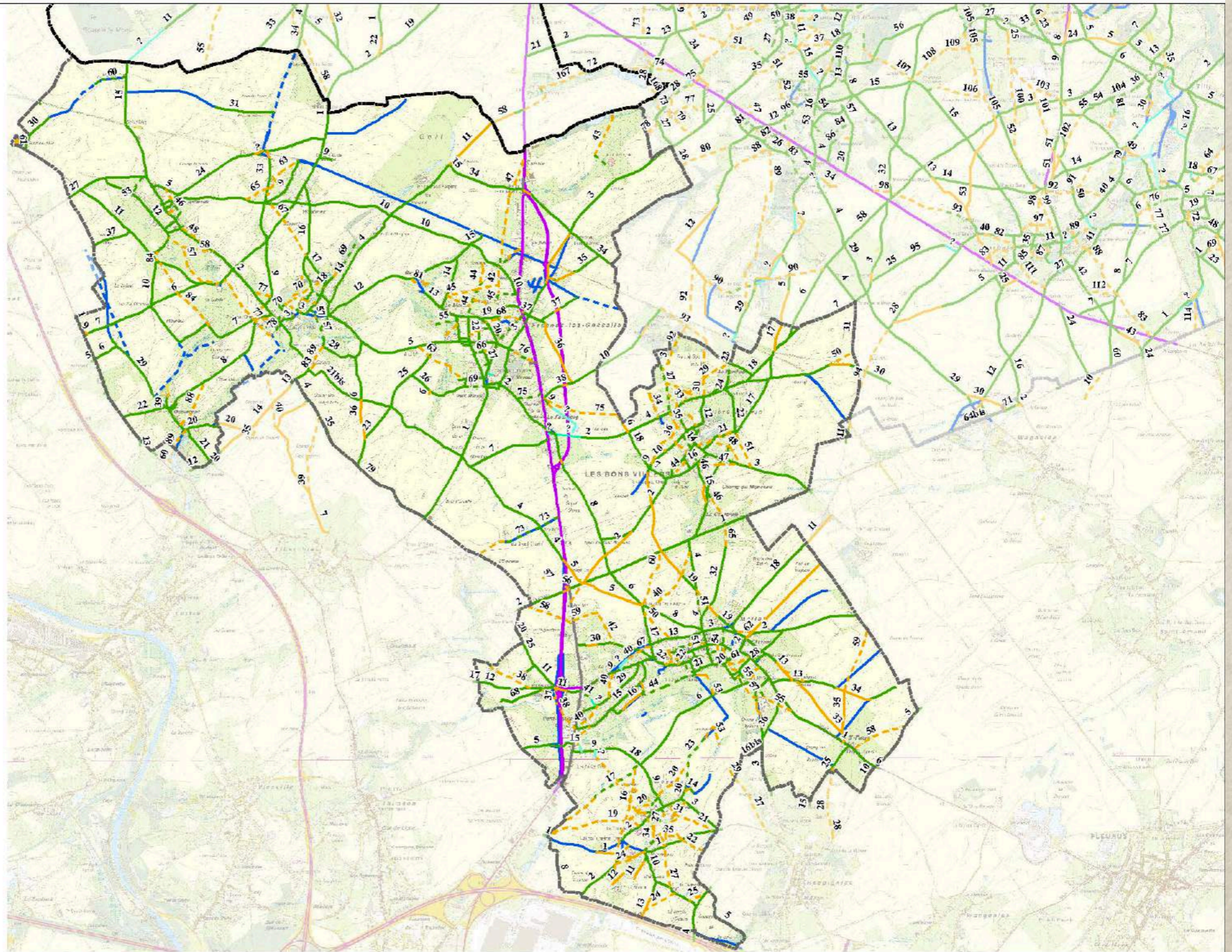


■ Voies communales anciennement appelées "villoriales"
 ■ Voies communales anciennement appelées "no mairées"
 ■ Voies communales anciennement appelées "no mairées"
 ■ Voies communales anciennement appelées "villoriales"



Remarques importantes :
 Cette carte n'a pas de valeur juridique. Les voies représentées sur la carte ne sont pas forcément accessibles au public. Si une barrière ou un panneau vous interdit le passage, ne passez pas ! Une description de la situation dans la grille et des photos peuvent vous aider.

Les Bons Villers

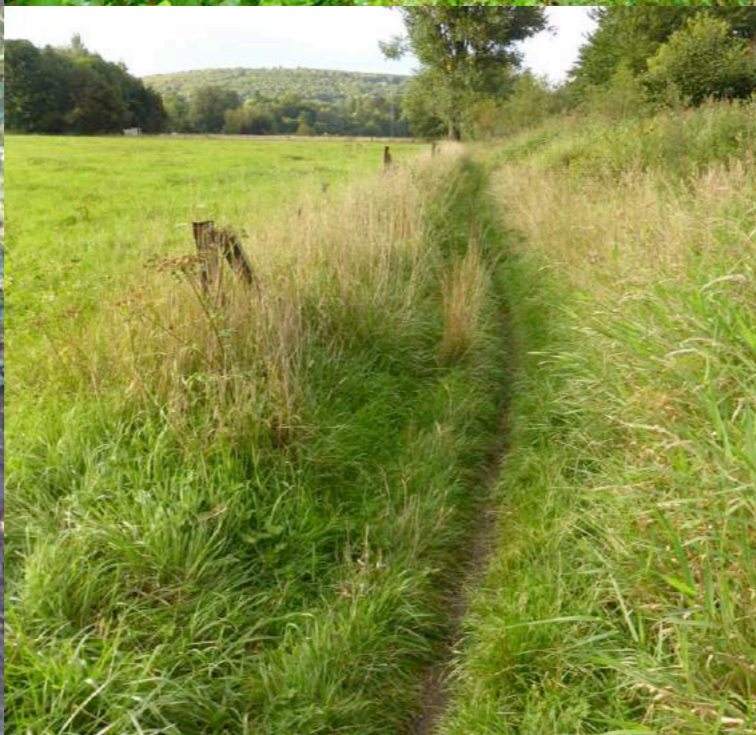


- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> — Chemin rural site B104 — Chemin rural site B104 — Chemin rural site B104 — Sentier rural site B104 | <ul style="list-style-type: none"> — Voie communale anciennement appelée "vicinale" — Chemin public site B104 — Voie communale anciennement appelée "vicinale" — Voie communale anciennement appelée "vicinale" | <ul style="list-style-type: none"> — Voie à 100% — Voie à 100% — Voie régionale |
|--|---|--|

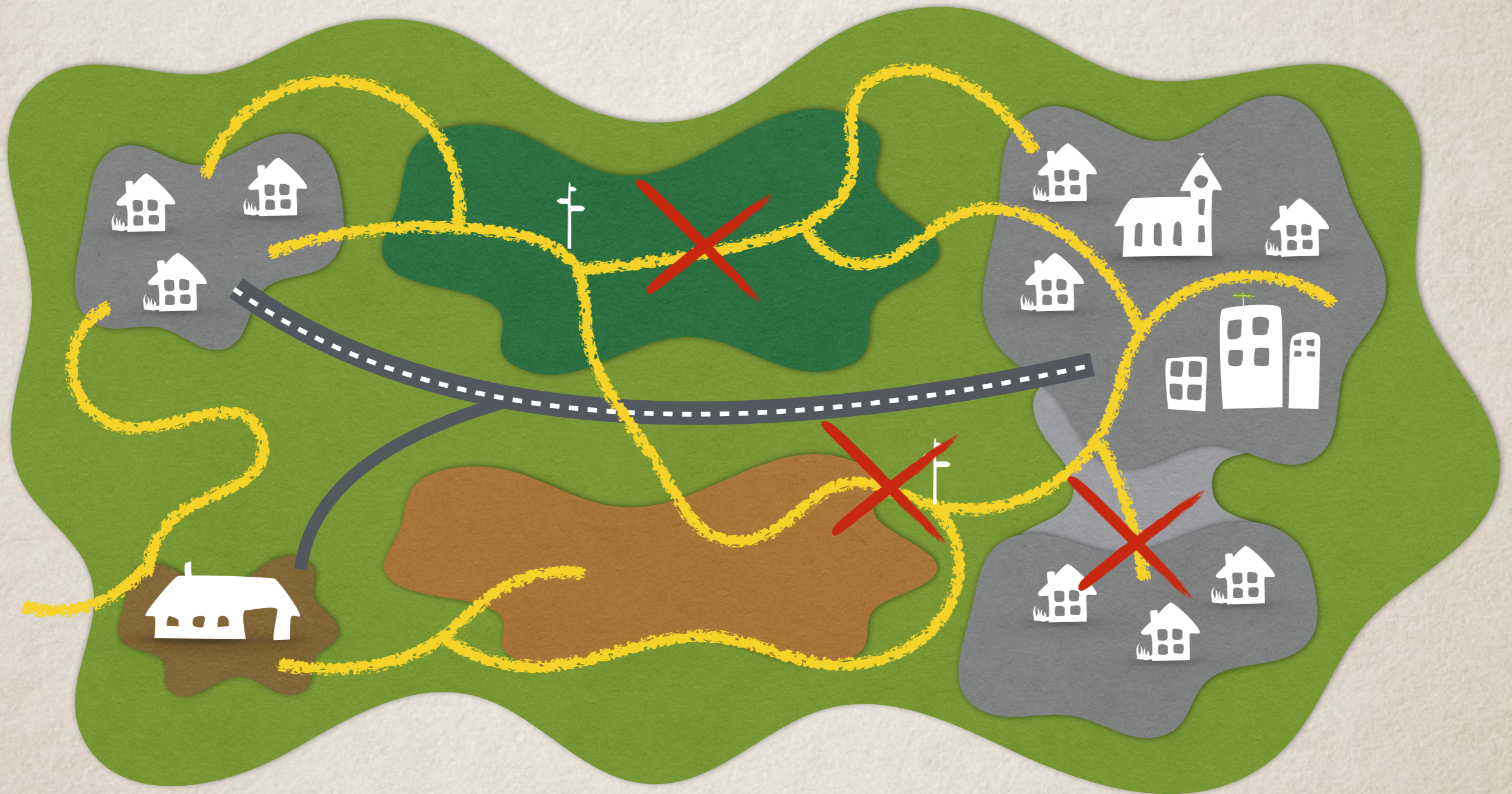


Remarques importantes :
 Cette carte n'a pas de valeur juridique. Les voies représentées sur la carte ne sont pas nécessairement accessibles au public. Si une barrière ou un panneau vous interdit le passage, ne vous engagez pas plus loin ! Une description de la situation dans la grille et des photos peuvent néanmoins être utiles.

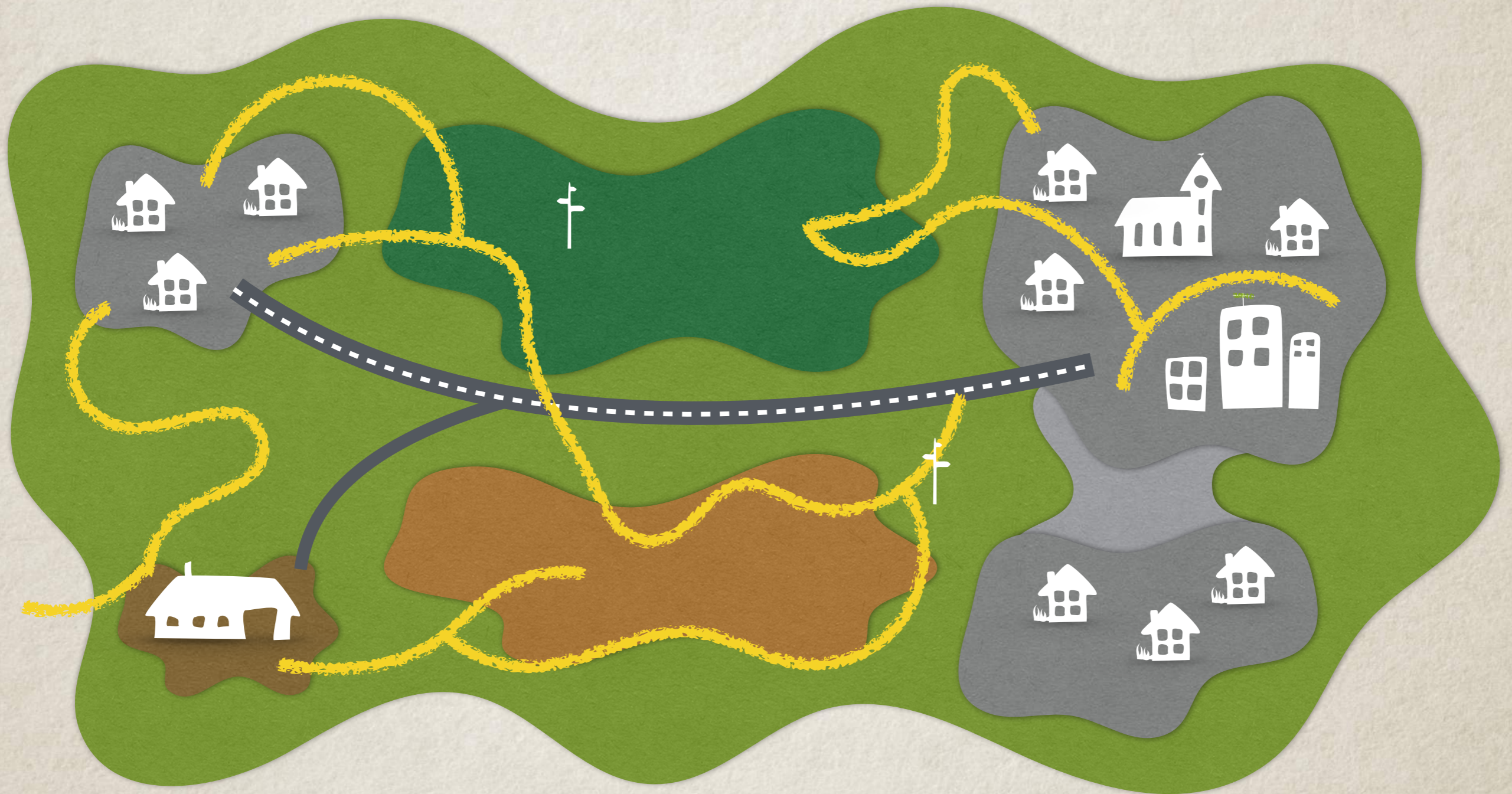
Inventaire de terrain



Maillage des voiries



Maillage des voiries



Liaisons inter-pôles

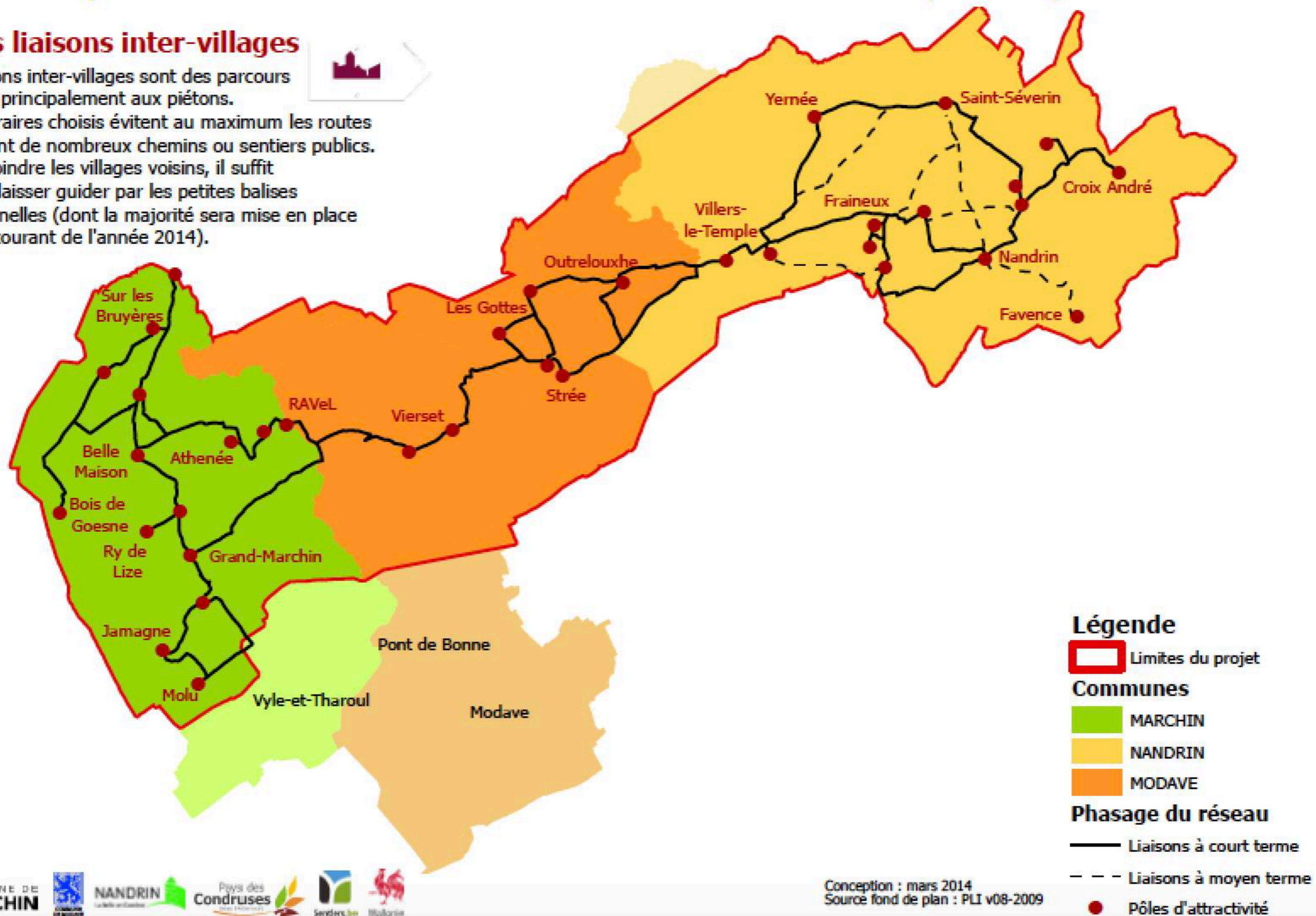


Identification du réseau

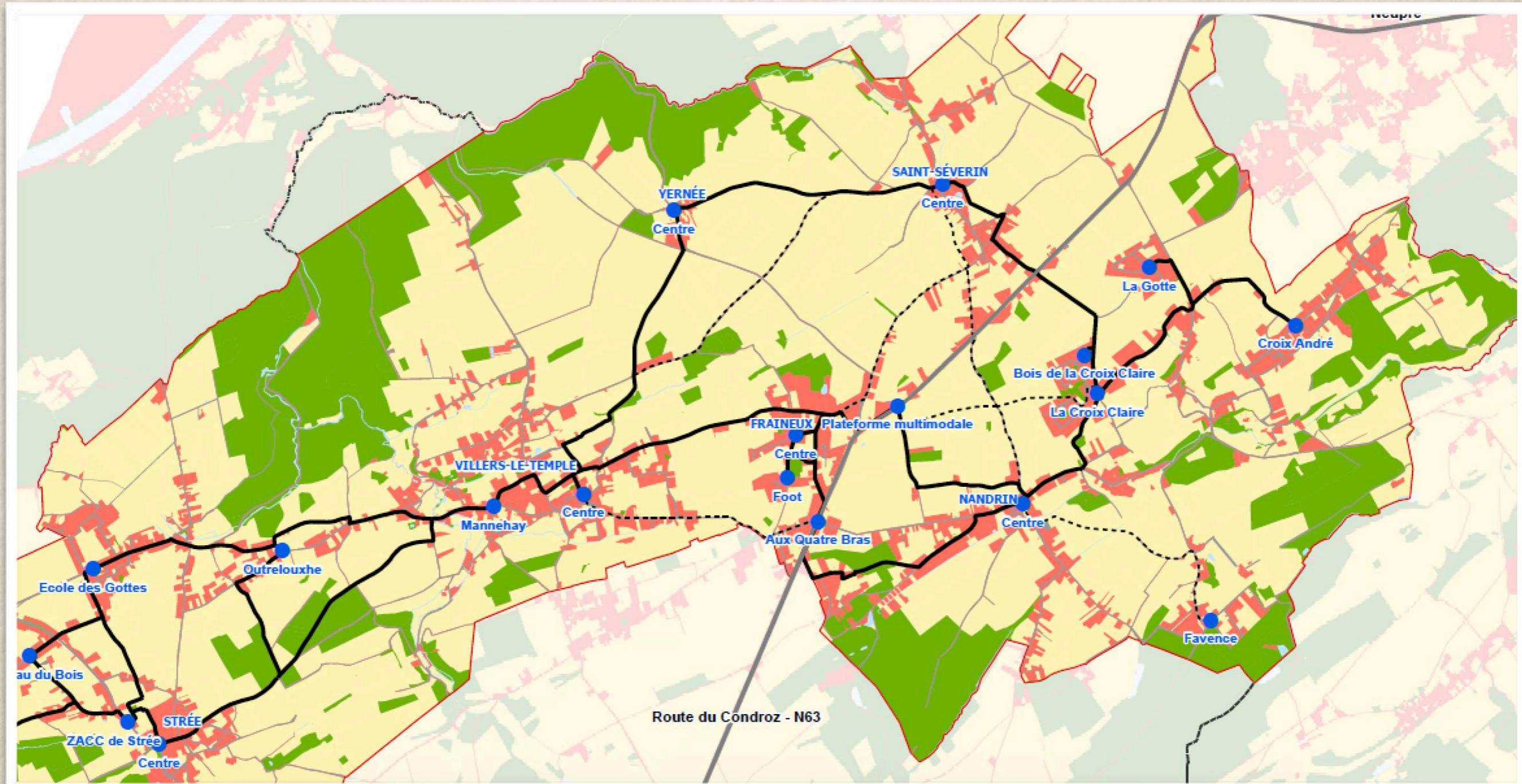
Pour vous déplacer à pied et découvrir votre commune ... Repérez le réseau transcommunal de mobilité douce à Marchin, Modave, Nandrin

Les liaisons inter-villages

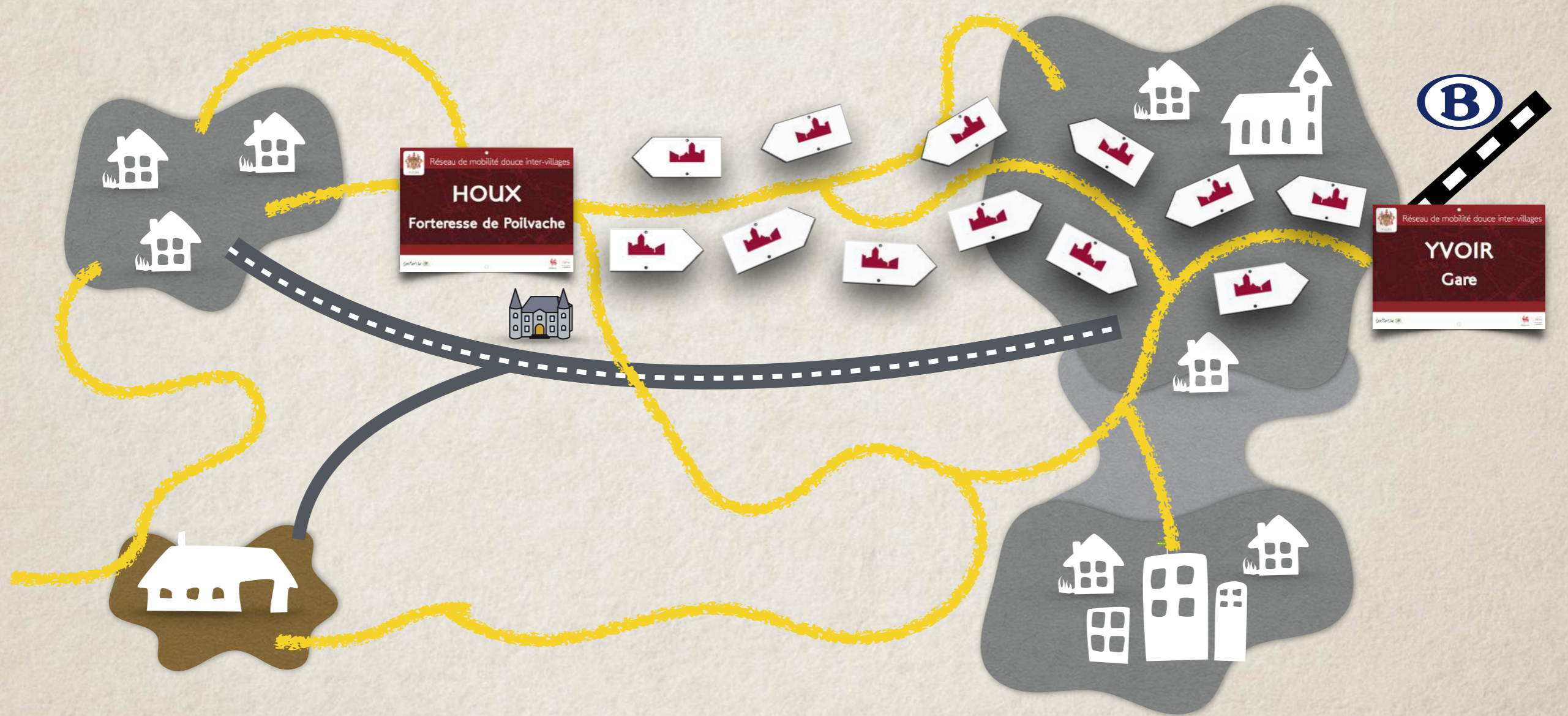
Les liaisons inter-villages sont des parcours destinés principalement aux piétons.
Les itinéraires choisis évitent au maximum les routes et utilisent de nombreux chemins ou sentiers publics.
Pour rejoindre les villages voisins, il suffit de vous laisser guider par les petites balises directionnelles (dont la majorité sera mise en place dans le courant de l'année 2014).



Identification du réseau



Réalisation d'un plan de balisage



Liaisons rurales



Maillage des petites voiries



Puis-je ?



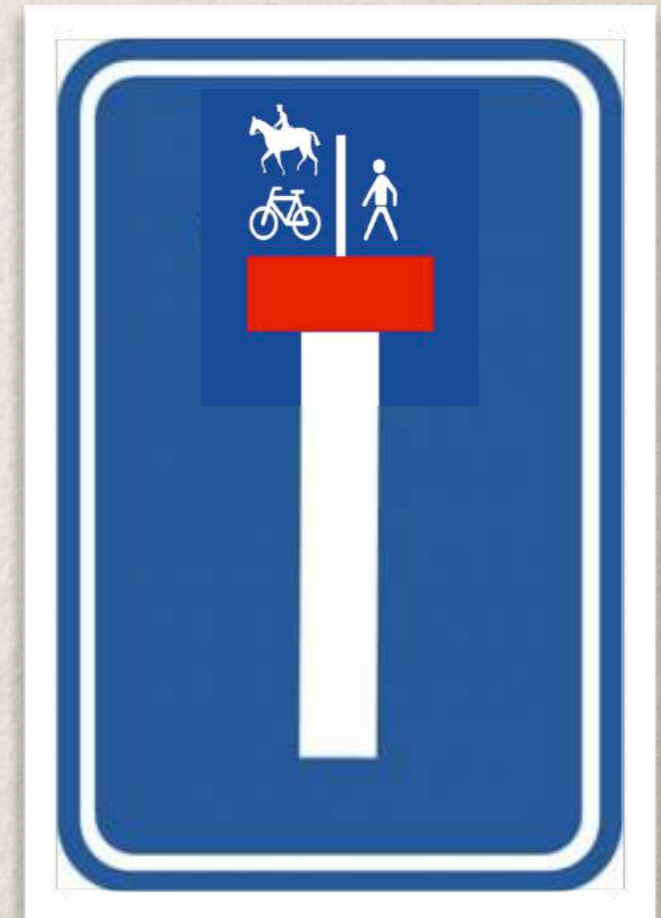
Pas envie



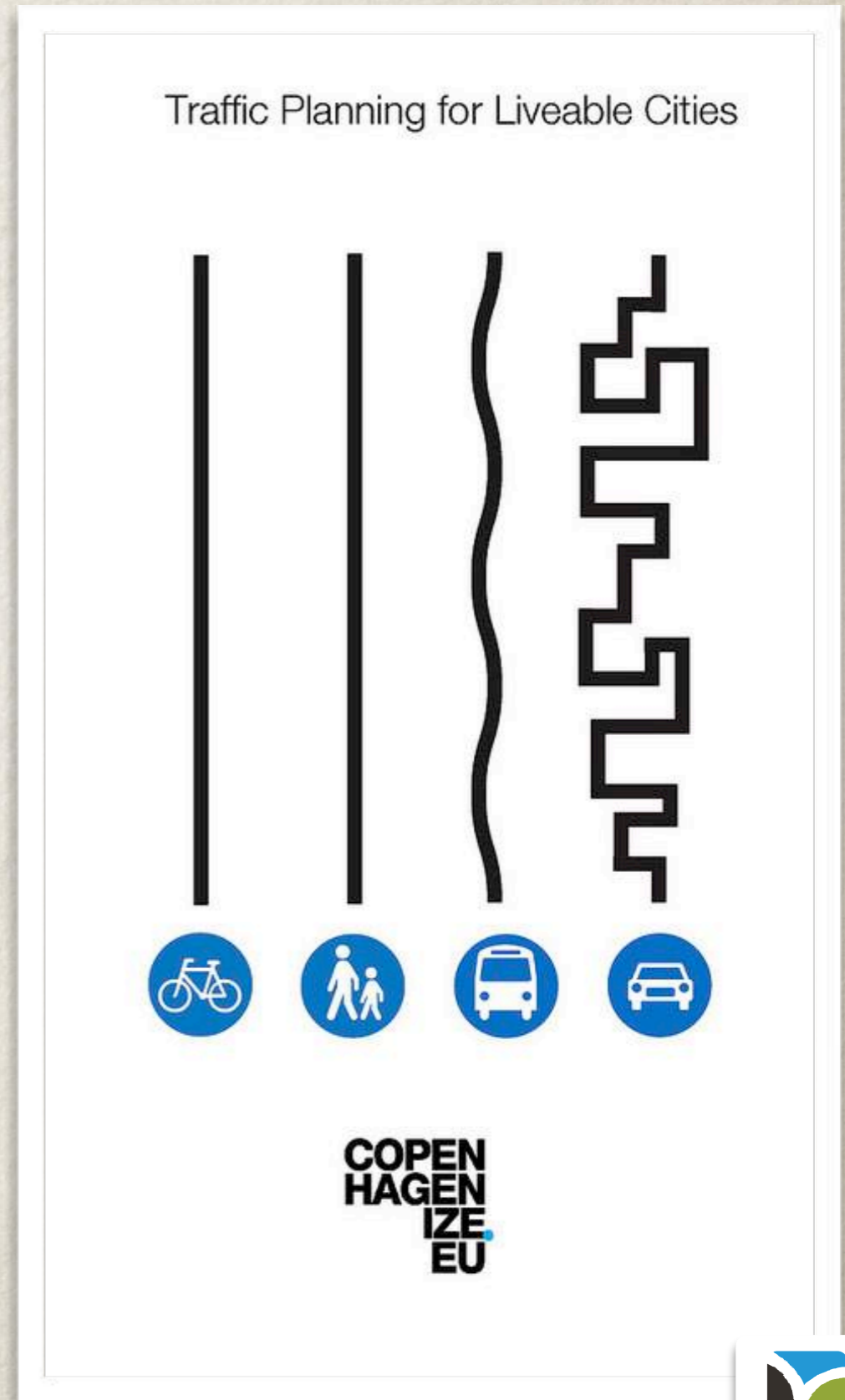
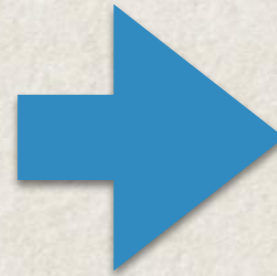
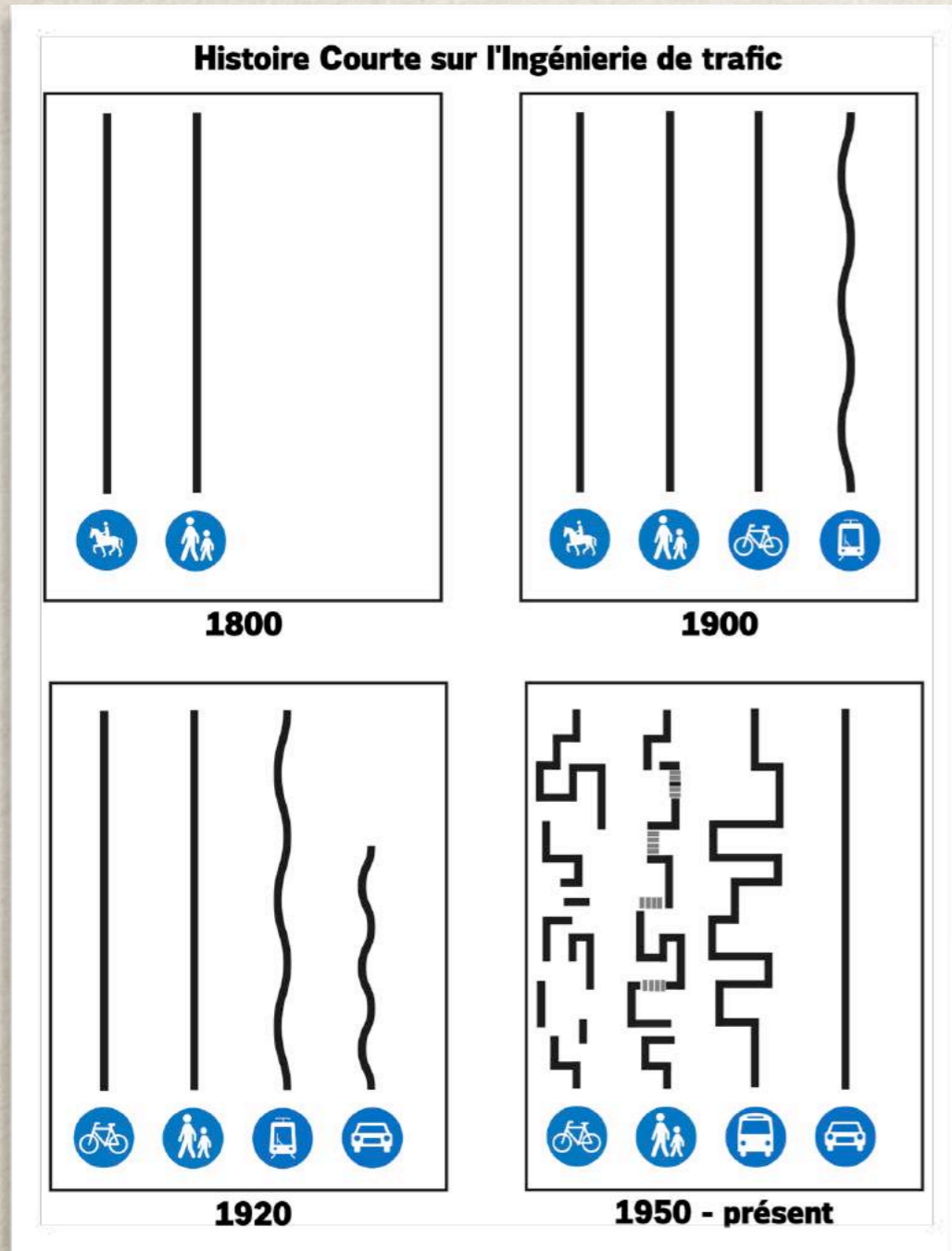
18







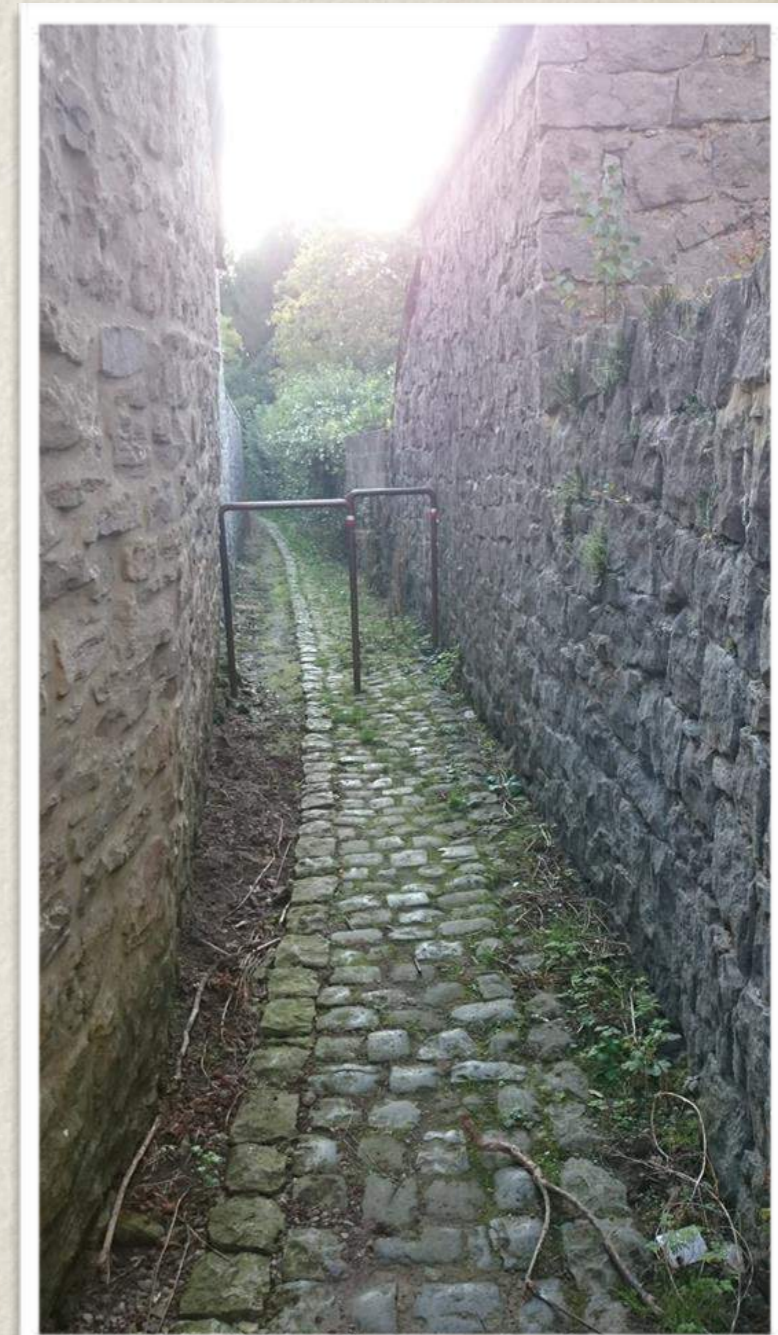
Vers où on veut aller ...



Travailler sur l'infrastructure



Facilité le passage



Facilité le passage



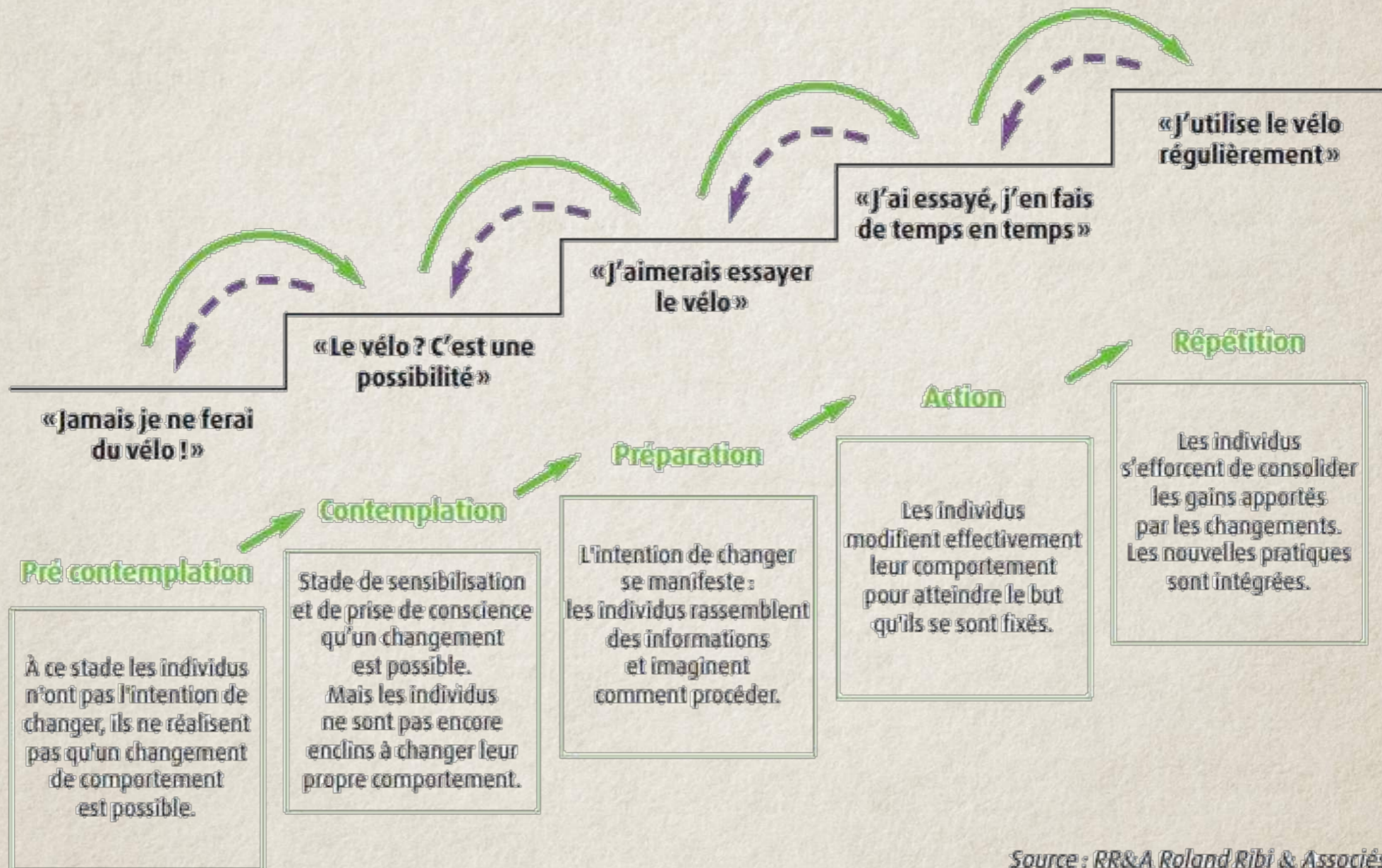
Partie 3 : et moi là dedans ?



Les changement de comportement



On avance et on recule



Source : RR&A Roland Ribi & Associés pour la Communauté Urbaine de Strasbourg

Quand on veut...



A l'école



Les Chemins de l'Écolier



Vivre son quartier



Vivre son quartier



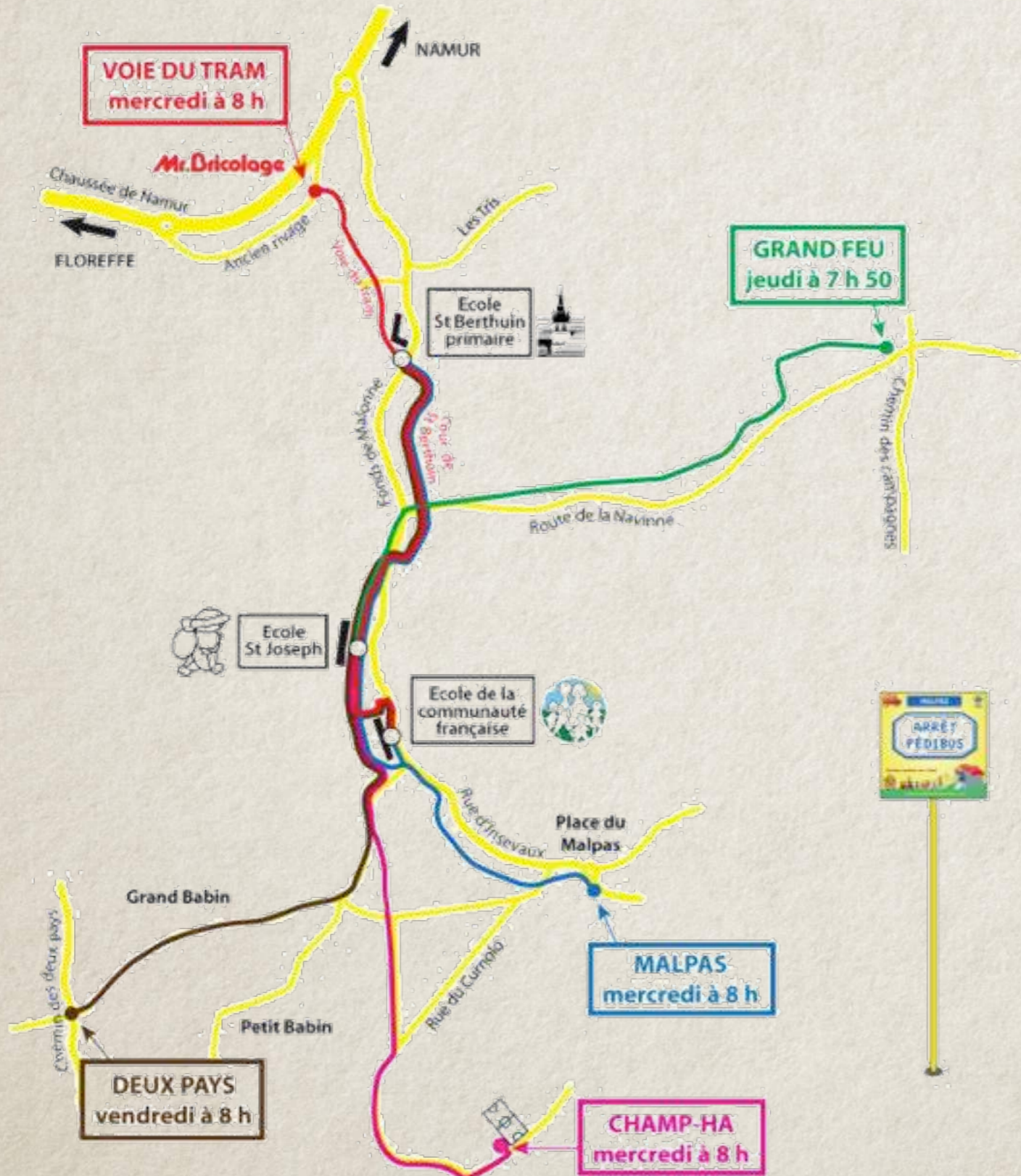
Mettre en évidence les problèmes



Sensibiliser les élus



Les Pédibus



Chemin au Naturel



Chemins au naturel

Bonjour

Vous êtes ici ? Vous êtes en train de découvrir un espace naturel remarquable, un espace où la nature est au cœur de tout ce qui se passe. Ici, vous pouvez vous promener, vous relaxer, vous connecter avec la nature et vous reconnecter avec vous-même. Ici, vous pouvez vous reconnecter avec la nature et vous reconnecter avec vous-même.

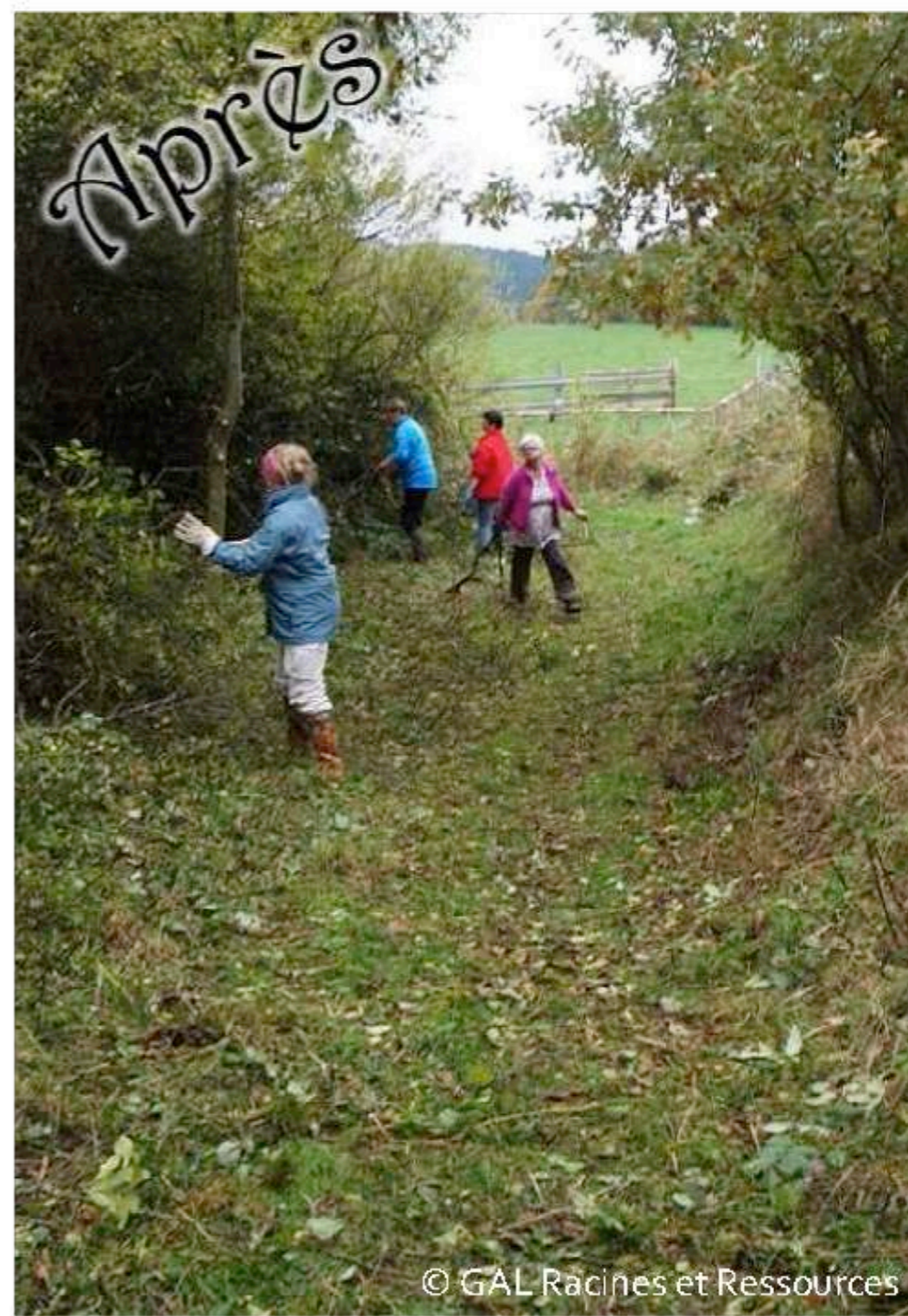
Le projet

Le projet de chemins au naturel est un projet initié par Sentiers.be et financé par la Région wallonne. Il vise à créer un réseau de chemins au naturel, un réseau de sentiers qui permettent de découvrir la nature et de se reconnecter avec elle. Le projet a pour objectif de :

- créer un réseau de chemins au naturel, un réseau de sentiers qui permettent de découvrir la nature et de se reconnecter avec elle.
- créer un réseau de chemins au naturel, un réseau de sentiers qui permettent de découvrir la nature et de se reconnecter avec elle.

Sentiers.be

La Semaine des Sentiers





○
*Sentier réhabilité dans le cadre de la « Semaine des Sentiers » 2015
et patronné par les scouts des unités de Villers & Sart avec
l'aide des bénévoles du Syndicat d'Initiative.*

Ce sentier est le vôtre, utilisez-le à volonté, mais avec respect...

Commune de Villers-la-Ville

Sentier du Champ Gérard

Coordinateur
du projet :



Sentiers.be

Avec le soutien de :



Wallonie



Sentiers.be



Wallonie

La Semaine des Sentiers



Parrains et marraines des Sentiers

Semaine des sentiers Parrainer une petite voirie

Comme le précise l'Art. 2 du décret relatif à la voirie communale, c'est la commune qui a la gestion de celle-ci. Mais...il est aussi possible d'aider celle-ci pour veiller au réseau des chemins et sentiers.

Pour une commune, entretenir son réseau de chemins et sentiers est un travail important. Pourquoi pas alors proposer de mettre en place un réseau de parrains et marraines des sentiers (Par exemple en remplaçant soi-même une balise au lieu de faire appel au service travaux). En plus de réaliser un acte citoyen envers sa commune, cela permettra à la commune de concentrer ses forces sur des projets plus conséquents (comme la remise en état d'une passerelle).

Ainsi, il sera possible de maintenir un certain niveau de qualité du réseau des chemins et sentiers. De plus, chaque année, de nombreuses communes, bénévoles s'investissent dans la réhabilitation de petites voiries. Et si le meilleur entretien est le passage du public, il est parfois nécessaire de penser à un suivi de l'entretien afin que le travail réalisé ne soit pas à refaire après seulement un an ou deux.



Qui intervient et quel est le rôle de chacun ?

Le parrain ou marraine : en pratique, le parrain (ou la marraine) d'une petite voirie s'engage à la parcourir plusieurs fois par an, à relever les problèmes constatés et à résoudre lui-même certains petits problèmes (remise en place d'une balise manquante, petit défrichage, ramassage de quelques déchets...). A vous d'adapter les rôles de chacun en fonction des disponibilités et envies de chacun.

En cas d'arrêt de son activité, le parrain s'engage à le signaler à son référent local.

La vérification des itinéraires et l'évaluation des problèmes doivent idéalement se faire au minimum deux fois par an : avril/mai (quand la végétation reprend ses droits) et septembre/octobre (après la haute saison). En période touristique, une vérification plus systématique du balisage est conseillée. Le balisage présent est en effet plus souvent endommagé et nécessite d'être remis rapidement. Au risque de voir le visiteur perdre son chemin.



BALADES & DÉCOUVERTES DANS LE TOURNAISIS RAPPORT D'ÉVALUATION DES BALISES ET DE L'ITINÉRAIRE

Nom du parrain / marraine : _____
 N° d'affiliation : _____
 Coordinateur communal : _____
 Type d'itinéraire : pédestre - VTT - équestre
 N° de l'itinéraire : _____
 Nom de l'itinéraire : _____

Date d'inspection : ____ / ____ / ____

Balisage en ordre : oui non
 Entretien en ordre : oui non

Problèmes décelés :

N° de balise	Balise de départ	Balise de jalonnement	Balise manquante	Balise endommagée	Balise à terre	Balise à nettoyer	Précisions
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N° _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Entretien de l'itinéraire :

Localiser l'endroit sur carte et identifier le problème.

Partie 4 : bases légales



Décret voirie communale



Le présent décret a pour but de
préserver
l'intégrité, la viabilité et
l'accessibilité des voiries
communales,
ainsi que d'améliorer leur maillage !

TITRE 1 - Définitions (Art. 2)

► 9 définitions dont :

Voirie communale : « voie de communication par terre affectée à la circulation du public, indépendamment de la propriété de son assiette, y compris ses dépendances qui sont nécessaires à sa conservation, et dont la gestion incombe à l'autorité communale ».



Terrain privé, sentier à l'Atlas, ...utilisé et fermé lundi matin



Forêt privée, sentier à l'Atlas,...utilisé et fermé lundi matin



Forêt privée, sentier à l'Atlas,...utilisé et impraticable lundi matin



Infractions et sanctions

- ▶ Décret voirie communale -TITRE 7 -
Des infractions, de leur sanction et des mesures de réparation (Art. 60 à 74)
- ▶ Code forestier - Art. 17. Sans préjudice des articles 14 et 15, il est interdit de dissuader la circulation sur les voies publiques qui traversent les bois et forêts, par la pose de panneau, d'entrave, d'enseigne, de signe ou d'affiche.



Incivilités



Jonathan Chanteux

Hier, à 13:22 · Goé · 🌐

🚫💬 Un fermier de notre belle commune m'interpelle ce jour sur les jets de canettes,... Petit geste anodin pour certains mais dégâts importants pour eux allant jusqu'à causer la mort de certaines de leurs bêtes. Merci de partager pour eux 👍 [#UneCommunePropreEstLAffaireDeTous](#)



👍👎👤 112

23 commentaires 306 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager



Forêt privée, sentier non à l'Atlas, cadastré,
passage depuis 40 ans et fermé lundi matin.

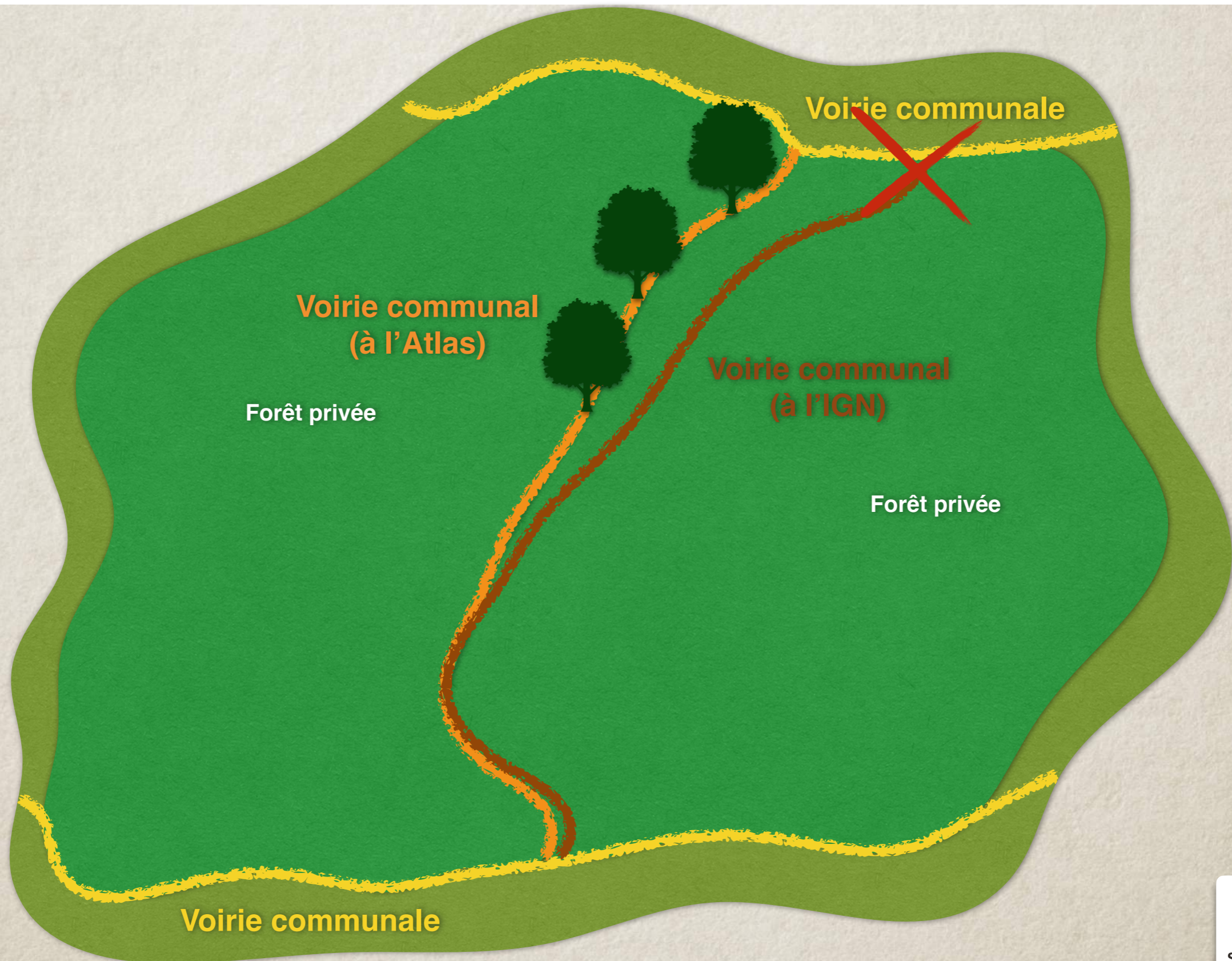


TITRE 3 - Des voiries communales

Chap.1 – Création, modification et suppression des voiries communales par l'usage du public (Art. 27)

- ▶ Usage du public (Art.2) : « passage du public continu, non interrompu et non équivoque, à des fins de circulation publique, à condition qu'il ait lieu avec l'intention d'utiliser la bande de terrain concernée dans ce but et ne repose pas sur une simple tolérance du propriétaire ».
- ▶ « La création et la modification de la voirie font l'objet d'un acte les constatant, non susceptible de recours administratif et adopté par le conseil communal (...) » (Art. 29.)

Forêt privée, sentier à l'Atlas dont le tracé a changé et fermé lundi matin



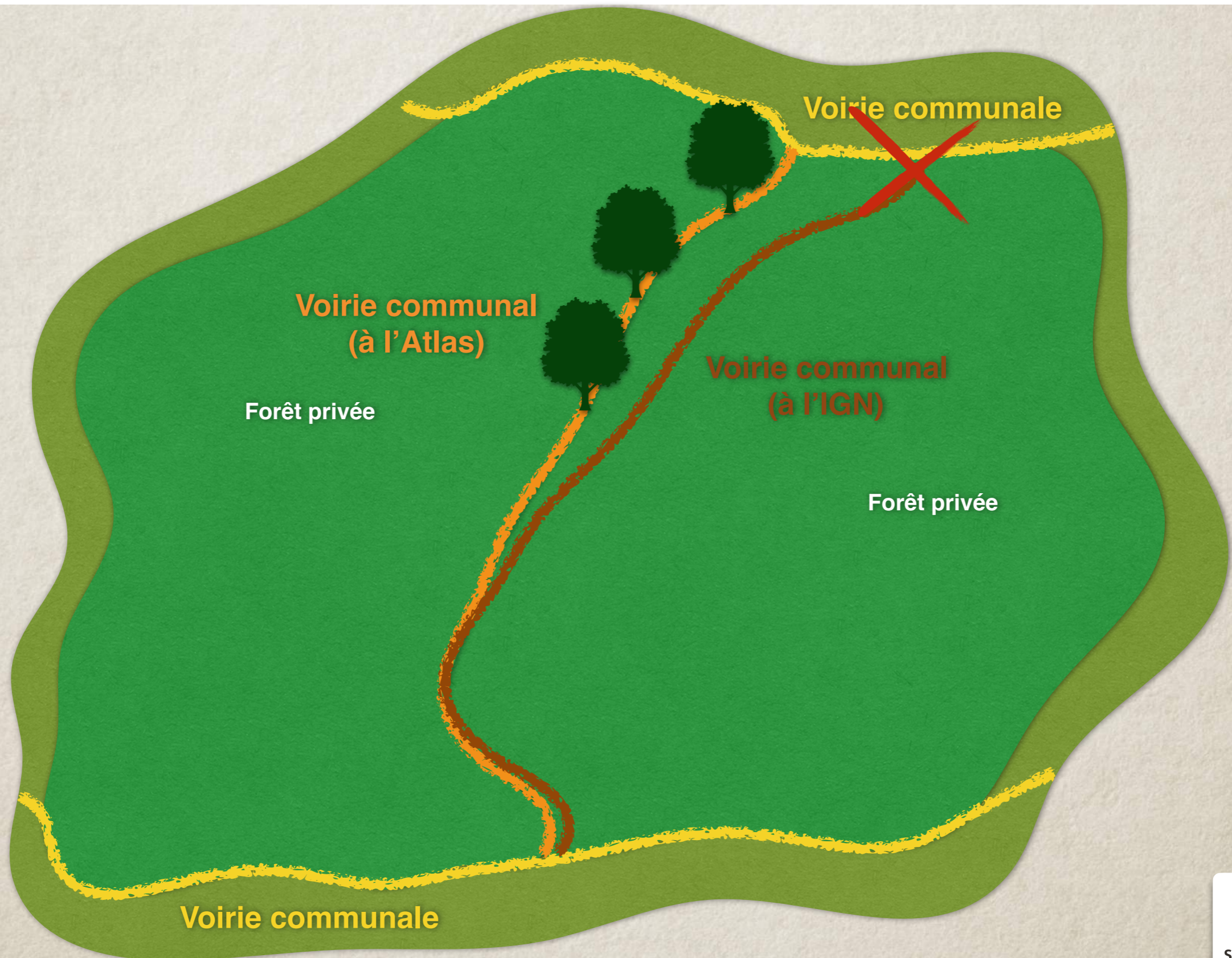
Prescription extinctive trentenaire

- ▶ « Les voiries communales ne peuvent pas être supprimées par prescription. » (Art. 30.)
- ▶ Article 12 de l'ancienne Loi vicinale : « Les chemins vicinaux, tels qu'ils sont reconnus et maintenus par les plans généraux d'alignement et de délimitation, sont imprescriptibles ~~aussi longtemps qu'ils servent à l'usage public,~~ sans préjudice des droits acquis antérieurement à cette loi ».

Supprimé depuis
le 01/09/2012 !
(décret du 03/06/2011)



Forêt privée, sentier à l'Atlas dont le tracé a changé et fermé lundi matin



Non sécurisé | geoapps.wallonie.be/atlas1841/vicinal#BBOX=226626.74588124678,229256.70947450728,114975.7934134324,116401.9004323131

Atlas des voiries vicinales de 1841

Wallonie

Ma sélection (6) Catalogue

Identifier Rechercher durbuy

Se localiser Mesurer StreetView Imprimer Dessiner Importer Ma position Avertissement

Fond de plan

Limites administratives

- Communes
- Arrondissements
- Provinces
- Région

Atlas des voiries vicinales

- Modifications - Emprise
- Plans Primitifs de l'Atlas de 1841
- Modifications - Etat d'avancement
 - Modifications encodées
 - Modifications non encodées

Aménagement foncier

- Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers
 - Remembrements terminés
 - Remembrements en cours - Actes non signés

Avertissement

Description

Les Données sont le résultat d'un travail de numérisation. **Elles n'ont pas de valeur légale et peuvent être incomplètes.** Les zones sans planches de détails de l'Atlas sont liées soit à l'absence d'Atlas soit au fait que l'Atlas n'a pas encore été inséré. La présence de modifications n'implique pas l'exhaustivité territoriale.

Mentions légales

Les données sont mises à la disposition de l'utilisateur à titre indicatif. Ni le SPW, ni les provinces ne garantissent la mise à jour, l'exactitude, la **complétude** et l'actualité des Données. Le SPW et les provinces ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects, prévisibles ou non, découlant de l'utilisation des Données par l'utilisateur. L'utilisateur vérifie l'actualisation des Données au moyen des [métadonnées](#)

Ne plus afficher au démarrage de l'application

Coordonnées (m) : x = 227745 ; y = 115907

SPW|Province de Brabant Wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg, d...

Actualisation des Atlas en plusieurs étapes

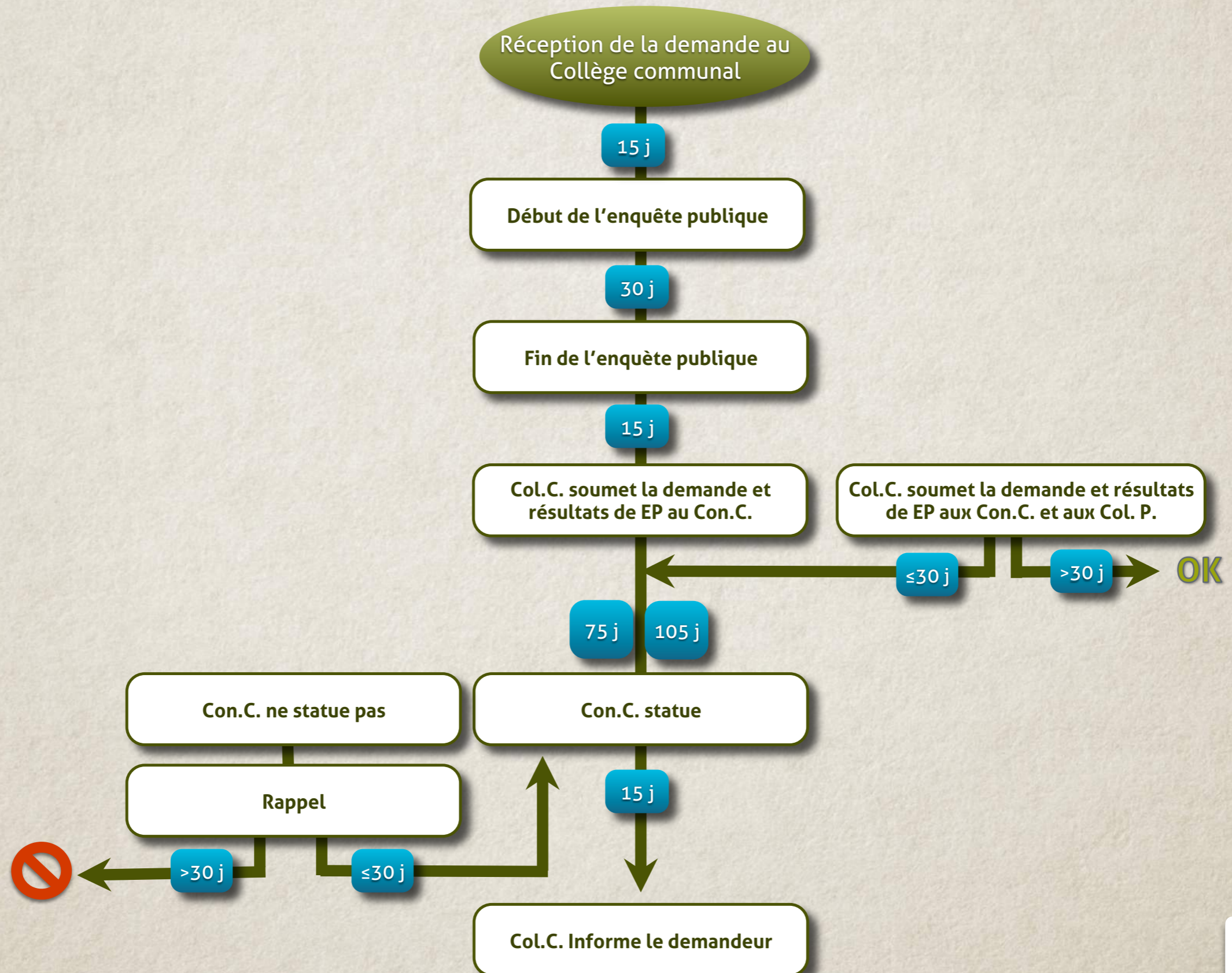


Futurs actes administratifs + concrétisation sur le terrain

Sentier plus utilisé depuis 15 ans mais avec une demande de réutilisation



Procédure de première instance. (Art. 11 à 17)



Liaisons rurales



Liaisons rurales



Liaisons rurales



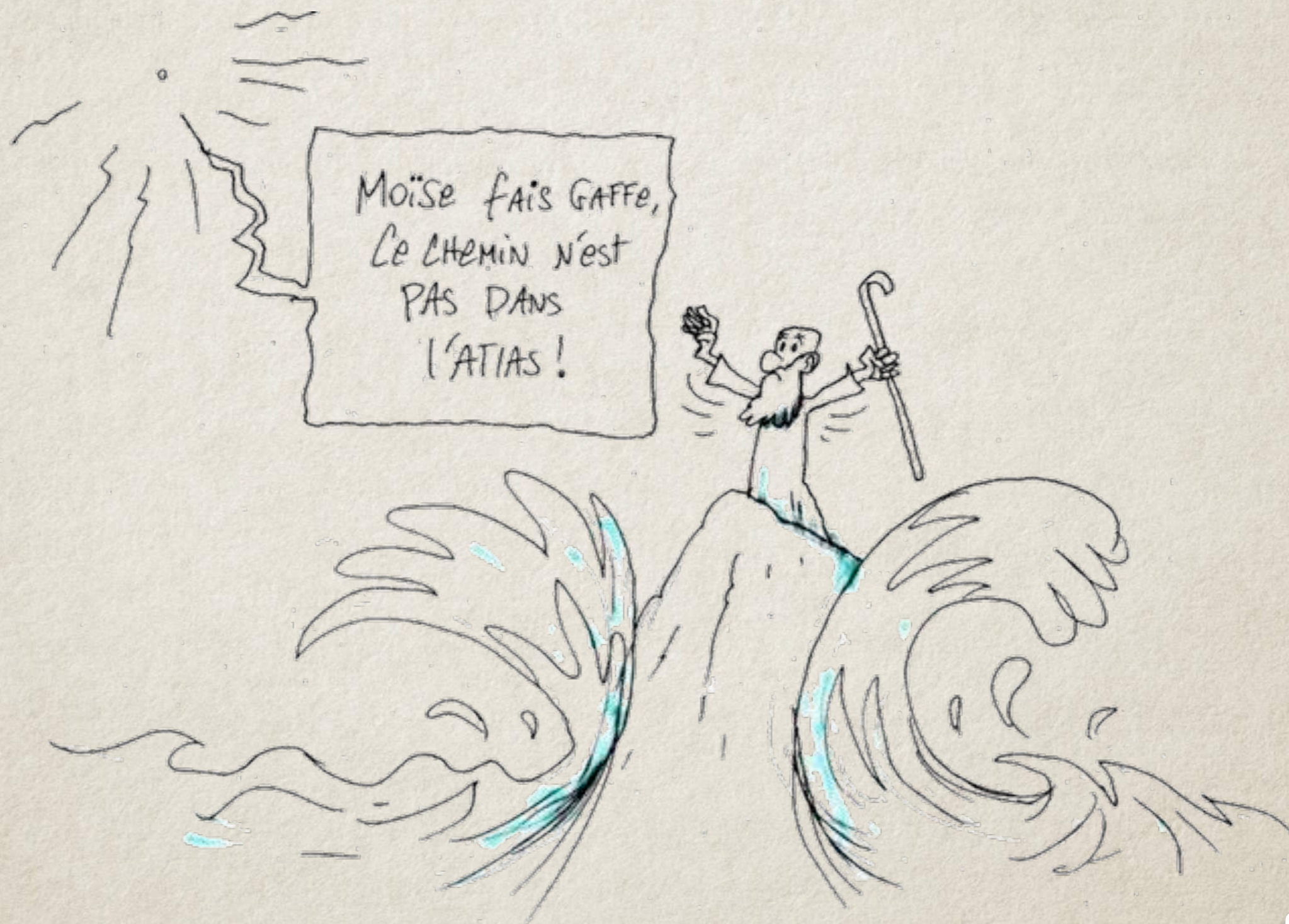
Liaisons rurales



Forêt privée, sentier non à l'Atlas, cadastré, passage depuis 10 ans, sans envie de le fermer



La voirie conventionnelle (Art. 10)



Art. 2, 8° Décret Voirie Communale (06.02.2014)

**PASSAGE
TOLÉRÉ**

Par le propriétaire

www.ntf.be

Merci pour votre attention
et votre participation ...